

Massif de la Serre : Montmirey, Amange, Menotey	2
Pelouses sèches de Chevigny et Montmirey	3
Patrimoine : un tableau du XVII ^{ème} à Menotey	4
Dammartin une antenne aux « 4 fesses »	5
Dammartin, sous la déviation, la préhistoire	6
Restauration de l'Eglise Saint Pierre de Brans	7
Diesel et NO ² - Prime à la casse	8
Saligney, une chaufferie communale au bois	9
Rôles et avantages de la haie champêtre	10 et 11
Environnement : petites brèves en vrac	12 à 14
La trame verte et bleue (TVB)	15
La taxe carbone - levier écologique ?	16
L'ultimatum climatique - Copenhague 2009	17
Du Bio dans les cantines	18
Consom'Action : AMAP de la Source, Projet Leclerc,	
Non au lampadaire-boule, illuminations	19 & 20
Des trous ... Des plantes pour dépolluer	21
Patrimoine : Orchamps, Cro Magnon à Amange	22
Des dinosaures dans le « jura »	23

Santé, sobriété ...



L'étalement urbain n'en finit pas de miter nos paysages ... On construit des villas, ou de nouvelles zones d'activités économiques « innovantes », sur les terres cultivées et les pâtures de la périphérie Doloise (quand elles ne retournent pas à la friche).

« On n'y peut rien ! », nous dit-on avec ce fatalisme qui nous fait accepter les grandes catastrophes. Il y a pourtant là une source de richesse, et donc d'emplois, pour laquelle il est urgent de se mobiliser : le raccourcissement des circuits entre producteur et consommateur et l'indispensable reconversion des cultures à l'agriculture de demain : l'agriculture biologique. Il nous faut en effet sortir au plus vite de cette agriculture dangereuse pour l'homme et son milieu. Mais à quel moment, il y a dix ans, ou l'année dernière, ou la semaine passée, un de nos élus locaux a-t-il pris l'initiative de mettre la profession agricole et

« **Titanic 2** : la crise écologique a rencontré la crise énergétique, économique et démocratique. On voit l'obstacle, on est incapables de changer de cap ; on prend l'eau, l'orchestre continue à jouer, les gens en cabine de luxe pensent qu'ils vont mieux s'en sortir que ceux qui sont en fond de cale et on garde toute confiance dans l'invulnérabilité de notre paquebot ! Il faut une révolution culturelle autant qu'économique. L'archaïsme c'est l'inertie, le modernisme c'est la mutation écologique »

Nicolas Hulot

la grande distribution autour de la même table pour qu'en pleine saison la ménagère jurassienne trouve en priorité et en bonne place dans les rayons ou sur les étals, les légumes produits localement plutôt que les livraisons « toutes saisons » venues du fin fond de l'Espagne, issues, sous un océan de plastique, d'un maraîchage industriel, chimique et esclavagiste ? Voilà de beaux enjeux, parmi d'autres, qui auraient mérité de vrais engagements (je pourrais aussi parler du tourisme et de ses animateurs coincés entre des moyens dérisoires et des politiques contradictoires d'aménagement et de maltraitance de nos territoires en évoquant le golf ou les projets de carrières dans la Serre). Mais ces combats n'ont pas été livrés par ceux qui devaient s'y atteler ! Il est sans doute plus commode de se faire mousser pour une ligne TGV... On ne traversera pas le 21^{ème} siècle avec les comportements du siècle passé.

■ **Pascal Blain**, président de Serre Vivante



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

AUTOMNE 2009
n° 32

**VOS RENDEZ-VOUS
AVEC SERRE VIVANTE**

Bonne lecture à tous !



**MJC de Dole : Projection
du film « Le Jardin encombré »
vendredi 27 novembre à 20h30**

Semaine européenne de la prévention des déchets

Pour ce rendez-vous annuel dorénavant incontournable, Serre Vivante propose diverses animations **du 21 au 29 novembre** : une implication des enseignes de grande distribution locales au travers des recommandations d'achats pour les consommateurs placés dans les rayons, l'installation d'une exposition sur la prévention des déchets et une sensibilisation du grand public avec **une soirée d'échanges à la MJC après la projection du « jardin encombré »**. Le film propose de vivre deux mois durant au sein des Ateliers de la Bergerette, la première recyclerie d'Europe. Seize personnes y collectent les objets dont plus personne ne veut. Après avoir été triés, ils sont démontés et recyclés ou bien réparés et revendus. Depuis vingt ans, ils expérimentent également une manière de travailler « plus solidaire ».



**Planter une haie champêtre
Menotey, samedi 5 décembre**

Rdv à 9h30, place du Fournil

Un geste concret pour la nature !

Soyez éco-volontaires une journée pour installer une haie bocagère en direction de la forêt de la Serre. Plantée avec des essences arbustives locales et variées, cette haie constituera un corridor écologique favorable à la biodiversité, et plus particulièrement aux populations de chauve-souris nichant sur le village. Réservation obligatoire : serre.vivante@wanadoo.fr ou JNE : 03 84 47 24 11
Gratuit, pour tous à partir de 8 ans (repas de midi offert)

**Jeudi
21
janvier
à 20h30**

**ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE
INVITATION
à la mairie de Menotey**

L'Assemblée Générale de Serre Vivante : temps fort de la vie de notre association ...

Occasion de divers rapports, reflets de l'année écoulée, c'est aussi le rendez-vous de tous pour évoquer l'actualité du massif et bâtir de nouveaux projets. La séance s'achèvera autour du verre de l'amitié. Venez nombreux !

La fédération Jura Nature Environnement et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) organisent une journée éco-volontaire à Chevigny Samedi 13 février 2010 (RDV à l'église à 9 h)

Sous la conduite de la commune et de la Charte Environnement Nord Jura, le site de Cros de Bois bénéficie d'une action de réouverture du site (2009-2011) dont l'objectif est de permettre à nouveau son pâturage. Le maintien des milieux ouverts, mêlés à un réseau de haies, bosquets, ronciers et murgers, est d'une importance capitale pour la conservation d'espèces rares et menacées présentes sur le site ou récemment disparues (orchidées, oiseaux, reptiles, etc.). Au programme : réalisation de tas de bois pour la faune, élagage des arbres et taille des arbustes, pose de nichoirs, découverte du site et ballade naturaliste. Le petit matériel (gants, scies, sécateurs,...) est fourni par JNE. Le pique-nique du midi sera tiré du sac.

Inscriptions : Fédération JNE : 21, avenue Jean Moulin, 39000 Lons le Saunier
Tél : 03 84 47 24 11 ou 06 14 50 26 90 (Vincent DAMS). Mél : contact@jne.asso.fr

■ MASSIF DE LA SERRE

■ Fête des pommes et poires de terroir à Montmirey la Ville



Cette fête organisée par l'association locale des Croqueurs de Pommes le 4 octobre a encore une fois attiré un public très nombreux et particulièrement intéressé. Les visiteurs ont dévoré des yeux les 200 variétés de pommes et poires exposées qui ont très souvent provoqué des échanges passionnés. Pour la première fois cette année, un atelier de fabrication de jus de pommes était présenté au public. Il s'agit d'une remorque spécifiquement équipée d'un matériel complet permettant de fabriquer son propre jus en autonomie, du broyage à la pasteurisation. Cette remorque peut être louée auprès de M. DAUNE au 03 84 70 39 51. Un des temps forts de cette fête est la détermination des fruits apportés par les visiteurs. Les variétés ainsi retenues (une dizaine cette année) sont greffées donc sauvegardées au verger conservatoire de Montmirey la Ville. Les autres stands (démonstration de greffes, ventes de pommes, jus de pommes, pâtisserie, artisanat ...) ont connu un vif succès grâce au travail remarquable des bénévoles. ■ C. Ramaux

Stages restauration vieux arbres (rens. 03 84 70 37 28)
- Samedi 7 novembre 14h à Villette les Dole
- Samedi 28 novembre 14h, Chevigny (derrière l'école)

■ Menotey, Antiquités et Horloges anciennes



Depuis plus de 3 ans, M. Wagenknecht, fait vivre à Menotey un magasin d'antiquités et un atelier de réparations et de restauration d'horloges anciennes.

Après une trentaine d'années d'exercice à Berlin, Rainer Wagenknecht a en effet choisi de venir s'établir définitivement au pied du massif de la Serre. Comme les moteurs automobiles qu'il faut régulièrement réviser et entretenir, les horloges anciennes doivent être nettoyées très régulièrement. On utilisait autrefois des huiles d'origine animale; elles graissaient bien les rouages pendant environ 6 ans, puis durcissaient et les mécanismes s'arrêtaient, c'est pourquoi les horloges devaient être nettoyées. Les lubrifiants synthétiques utilisés aujourd'hui durent jusqu'à une vingtaine d'années. Les propriétaires d'horloges anciennes ne viennent chez nous qu'après de nombreuses années, alors que le mécanisme s'est arrêté. La plupart du temps des dommages sont survenus (usure, déformations, ...). La restauration alors indispensable coûte malheureusement beaucoup d'argent. Un nettoyage tous les 6 ans est nettement moins onéreux et ne change rien au mécanisme. L'atelier peut également ac-

cueillir pour nettoyage les objets en bronze ou laiton, comme par exemple les candélabres, les lampes et les statuettes. De cette façon une éventuelle belle dorure ancienne peut être pleinement remise en valeur. Que ce soit pour un devis (gratuit) ou un conseil d'entretien pour les horloges, venez découvrir des centaines de pièces de grand intérêt (horloges, meubles, lampes, statuettes en bronze ...) en poussant sa porte.

Contact : 03 84 72 63 56 horloge.wagenknecht@gmail.com

■ Nouveau clocher à Montmirey-le-Château



Que ce soit en descendant Moisse, ou en prenant la route de Frasnay à Montmirey-la-Ville, ou encore en montant depuis Champagny, il est impossible de ne pas le voir, niché dans son écrin de verdure : le clocher de l'église de Montmirey-le-Château a changé d'aspect. !

Depuis de nombreuses années, les municipalités constataient la détérioration progressive des pierres, à tous les niveaux, et la sécurité était de moins en moins assurée, malgré la grille de protection au-dessus de la porte. Après étude de diverses possibilités et surtout des coûts, la municipalité actuelle a opté pour le changement des pierres d'angles, de la corniche et de la partie basse et un crépi pour le reste. L'ensemble des travaux se monte à 275 500 € TTC, en partie couverts par différentes subventions d'un montant total de 61 300 € (conseil général, député du Jura et association de la Sauvegarde de l'Art français), le reste étant financé par des fonds propres de la commune et un emprunt. Bien que très attachés à leur clocher en pierre, les habitants de Montmirey sont nombreux à dire que ce nouveau clocher est très beau, et que le mariage de la pierre et du crépi est particulièrement réussi. Bravo à l'entreprise Jacquet (Longvic, 21) et à ses ouvriers pour ce superbe travail, et merci à la municipalité pour son investissement financier

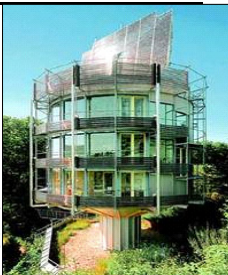
■ Monique Vuillemin
(article publié dans le bulletin inter-paroissial n°102 reproduit avec l'accord de l'auteur)

■ Journée à Freiburg

Le 3 avril, dans le cadre de la semaine du développement durable, 39 élèves des classes d'allemand du Collège de l'Arc à Dole ont passé une journée à Freiburg en Forêt Noire.

Après une visite de l'ancienne ville avec son marché, sa cathédrale, ses ruelles pittoresques et les petits ruisseaux, les élèves ont pu découvrir l'éco-quartier Vauban : ses maisons à faible consommation d'énergie ainsi que le "Sonnenschiff", le vaisseau solaire. Le grand moment de la journée fut la visite guidée de la maison "Heliotrop" construite et habitée par l'architecte Rudolf Disch. Cette maison tournante dont le toit en terrasse est surmonté d'une centrale photovoltaïque gé-

nère 5 à 6 fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Les élèves furent très intéressés par la récupération de l'eau de pluie, le compostage des déchets alimentaires et l'usage des toilettes sèches. De multiples questions ont fusé sur ces sujets et une exposition poursuivra les impressions de cette journée.

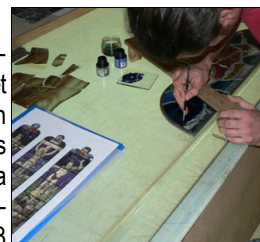


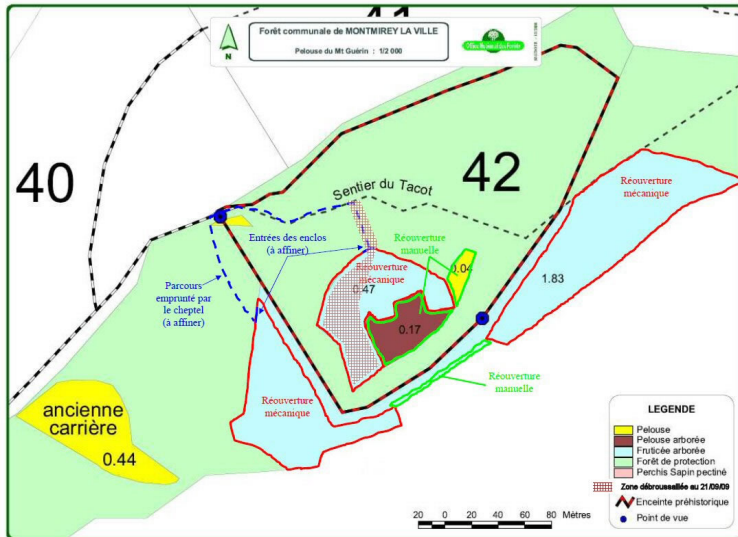
■ Amange restaure ses vitraux

Faisant suite aux travaux de rénovation du toit de l'église, la municipalité a décidé de poursuivre l'entretien du Patrimoine par la restauration des vitraux.

Les travaux sont planifiés en 3 parties et se feront en fonction de l'état des finances de la commune. La plus urgente, la restauration des 3 vitraux du chœur qui menaçaient de tomber, a été lancée avec l'autorisation exceptionnelle des financeurs (CG39 et Région) courant septembre, la pré-réception dans l'Atelier Parot à Aiserey (21) a eu lieu le 14 Octobre et la fin des travaux est prévue pour fin Octobre. Ces vitraux figuratifs du XIX^{ème} siècle (St Pierre, Christ, St Paul) sont datés 1877 et proviennent des ateliers C. Champigneulle de Bar-le-Duc grâce à un don de la famille Vannier. Aux dires du maître Verrier, M. Parot, les grisailles (peintures) sont en excellent état de conservation. Le conseil municipal a donc décidé une restauration durable (120 ans) avec une remise au plomb intégrale du réseau. La deuxième partie concerne les 4 vitraux géométriques de la Nef, style Comtois du XIX^{ème} Siècle, en parfaite harmonie de couleurs avec les vitraux du Chœur. Ils n'ont de la valeur que par leur rareté (environ 500 vitraux pour notre région). Les services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) recommandent de restaurer ces vitraux identiques aux originaux. La troisième partie concerne les 4 fenêtres du Transept dont deux sont apparentes dans les chapelles. La municipalité souhaiterait pouvoir réaliser un projet de création de vitraux contemporains, le projet est en train de mûrir, un groupe de travail sera mis en place pour trouver le fil conducteur de cette création. En parallèle des recherches de subventions avec les services du Grand Dole sont en cours. Nous ne manquons pas de vous tenir au courant de la suite de ce projet ...

■ Christian Langlade





■ MASSIF DE LA SERRE

■ Pelouses sèches de Cros de Bois et du Mont Guérin, place à l'action !

■ par Vincent Dams,
animateur Jura Nature Environnement.



Le chantier est lancé : à partir du 17 août 2009, les pelouses de Cros de Bois à Chevigny et celle du Mont Guérin à Montmirey-la-Ville verront leurs surfaces réouvertes et les prunelliers régresser ! C'est l'entreprise d'élagage et de travaux agricoles de Pointre, Charles Saget, qui réalise les travaux sous l'œil bienveillant de Jura Nature Environnement, de l'ONF et de la Charte Environnement Nord Jura.

Un chantier dans la durée

Pour Cros de Bois, quatre hectares de réouverture sont programmés. La pose d'une clôture est prévue dès cet hiver pour permettre un pâturage en 2010 par des vaches et peut-être même des ânes ... Un nouvel entretien mécanique est prévu en 2011. Quant aux deux hectares du Mont Guérin, très enfrichés, trois années de réouverture et d'entretien ponctuel seront nécessaires avant de pouvoir réfléchir à l'installation d'un cheptel domestique, condition indispensable au maintien du site en l'état.

Une faune et une flore bien spécifiques



De toutes les espèces protégées et connues, seul l'engoulevent s'est maintenu sur Cros de Bois et un seul pied de l'orchidée *Ophrys apuleia*



a été observé. Pour le Mont Guérin, la saxifrage granulée se porte à merveille et le muscardin, discret petit rongeur arboricole nocturne, a été découvert pour la première fois sur le site. Tout comme la gesse à graines sphériques (1 pied en bordure du sentier du Tacot) dont on ne connaît que dix stations pour l'ensemble de la Franche-Comté, toutes sur le pourtour du massif de la Serre ! Ces travaux de

réouverture s'effectuent également dans le respect de la mosaïque du paysage et des exigences écologiques des espèces inféodées au bocage. Ainsi, arbres isolés et bois mort, haies et arbustes, bosquets et ronciers, murgers et murets seront conservés au bénéfice de la biodiversité.

Rendez-vous au printemps

Afin que la population locale s'approprie ces sites restaurés et participe aussi au maintien de la faune et de la flore, une journée conviviale éco-volontaire est d'ores et déjà prévue le 13 mars 2010 sur le Mont Guérin en partenariat avec la commune, JNE et Serre Vivante. Au programme, pose de nichoirs, aménagement de gîtes pour la faune et taille des arbres, pique-nique sur place et visite du site et de son patrimoine naturel et historique. A vos agendas !

Contact : Vincent DAMS, 03 84 47 24 11
06 14 50 26 90 ou contact@jne.asso.fr

■ Bihoreau gris à Dole, une avancée pour la protection d'une espèce patrimoniale

Au printemps 2007 (bulletin SEV 28), nous nous étions émus de la menace que le projet de parking de la communauté de communes du Jura Dolois faisait peser sur la pérennité de l'unique station de nidification franc-comtoise du héron bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*). Cet oiseau, protégé au niveau européen et national, s'est fort heureusement maintenu sur le site du bois des Perrières, malgré la réalisation des travaux et la construction de deux habitations à proximité.

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Franche-Comté, réuni fin 2008, a validé à l'unanimité la proposition d'un arrêté préfectoral de biotope pour assurer la protection de cette colonie présentée par la Direction régionale de



l'environnement. Les petits hérons nocturnes dolois bénéficient donc enfin d'une reconnaissance tant attendue ! Pour mémoire, cette colonie est forte d'une vingtaine de couples. Le bihoreau gris est un petit héron, aux mœurs nocturnes, également appelé "Corbeau de nuit". C'est un oiseau migrateur qui s'installe courant mars, pour repartir entre août et octobre. Il niche dans les arbres et son régime alimentaire est principalement constitué de poissons. Sur le site de Rochebelle, le bihoreau vit en commensalisme avec le corbeau freux. La protection active de ses nids par ce dernier est en effet bénéfique au héron. Par ailleurs, le corbeau, s'installant plus précocement, prépare en quelque sorte le site pour le bihoreau.

Une mesure... à renforcer !

L'APB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant. La première consiste à geler toute action d'urbanisation. En second lieu il convient de conserver les arbres porteurs de nids et de s'abstenir de toute modification de l'environnement immédiat. Il convient de relativiser la portée de cet arrêté car cette mesure est clairement transitoire et ne constitue pas une garantie de préservation à long terme. Par ailleurs, le contexte local mérite une prise en compte plus complète. En effet, l'urbanisation conséquente aux abords entraîne des difficultés : l'activité des oiseaux pendant la période de reproduction occasionne des nuisances sonores qu'une partie des riverains vit difficilement... d'autant plus qu'elles sont nocturnes. Il faudra convaincre de l'importance de la colonie pour ce que l'on nomme "biodiversité". Une prise en compte plus affirmée ou réglementaire de cette mesure reste enfin à concrétiser grâce à une cohérence plus forte entre le règlement d'urbanisme de la ville (PLU) et la prise en compte du patrimoine naturel sur le plan juridique (APB), en particulier en établissant un zonage "Espace Boisé Classé" pour le Bosquet des Perrières.



Marie est représentée en robe blanche, à ses pieds un globe de lune. Deux anges soutiennent une couronne au-dessus d'elle. Elle tend sa main à Dieu le Père tandis qu'un ange lui remet une palme de martyre (le lys est plus habituellement associé à la Vierge). Cet ange ressemble étrangement au Christ au-dessus duquel est représentée la colombe de l'Esprit Saint. En bas, deux petites scènes partagent la composition : à droite, Adam et Eve chassés du Paradis, aux côtés d'un dragon terrassé par la Vierge ; à gauche, un couple de vieillards (Joachim et Anne ?) évoquant la filiation de Marie.

L'état de conservation avant la restauration

Le travail a débuté par un constat d'état, une étude technique du tableau et de ses altérations, nécessaire avant toute intervention de restauration. Ce tableau de grand format (3,54m x 2,31m) se trouvait dans un très mauvais état de conservation. Le mur de la chapelle latérale sur lequel il était accroché présentait des problèmes d'infiltration d'eau. Le tableau, constitué de trois grands lés de toile cousus ensemble, s'était déchiré en plusieurs points. L'accumulation de poussières à l'arrière du tableau provoquait des déformations et des écaillures de peinture se détachaient. La surface du tableau, extrêmement matte et empoussiérée, ne semblait plus vernie. Malgré l'absence d'archives, il était certain que le tableau avait déjà connu des restaurations : en témoignaient les nombreux « repeints » le long des coutures ou sur les personnages d'Adam et Eve. Une autre phase de restauration plus récente (début XX^{ème} siècle ?) était sans doute à l'origine du dévernissage poussé et de certaines pièces de renfort au dos des coutures.

■ **Menotey, restauration d'un tableau du 17^{ème} siècle**

■ par Julie BARTH, restauratrice de peintures à Lyon.



Après plusieurs mois de traitement en atelier, le tableau représentant L'Assomption de la Vierge est retourné dans l'église de Menotey. En concertation avec monsieur Ryon, Conservateur des antiquités et objets d'arts du Jura, il a été décidé d'accrocher l'œuvre sur un mur moins humide que celui de la chapelle latérale où il était exposé auparavant.

C'est à la fin de l'année 2008 que la commune, aidée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a pris la décision de faire restaurer ce tableau signé Stephanus (Etienne en français) Baudot, peintre du 17^{ème} siècle, né à Moncey dans le Doubs et actif de 1647 à 1684 à Besançon qui conserve dans ses églises et ses musées plusieurs de ses oeuvres. Le tableau est aujourd'hui en cours de classement aux Monuments Historiques.

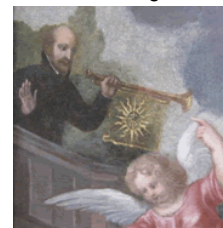
Un traitement structurel et esthétique

Le tableau a été transporté en atelier dans un environnement climatique stable, la surface de la peinture protégée par des papiers de protections temporaires. Le traitement a débuté par la consolidation du support toile. Les soulèvements d'écaillures de peinture ont été refixés puis la toile a été démontée de son châssis en bois. Les déformations ont pu être résorbées par apport d'humidité et mise en extension. Les déchirures ont été réparées, parfois incrustées par des pièces de toile. Des fils chirurgicaux solides ont permis de consolider les coutures ouvertes. La toile, renforcée à l'arrière par un doublage, a été remise en tension sur un châssis neuf. La restauration esthétique du tableau a consisté à décrasser la surface de la peinture et à éliminer les repeints, dans la mesure du possible, à l'aide de solvants préalablement testés pour ne pas mettre en danger la peinture originale. Les lacunes de la peinture ont été retouchées à l'aide de pigments en poudre, chimiquement stables. Un vernis synthétique, présentant la particularité de ne pas jaunir et de conserver une bonne réversibilité dans le temps, a été appliqué sur le tableau.

Découvertes

Comme sur un chantier archéologique, ce tableau a été étudié de façon stratigraphique. L'élimination des repeints a permis de redécouvrir le tableau dans son état original, sinon d'élaborer de nombreuses hypothèses sur sa signification. Curieusement, la Vierge Marie est entourée par Dieu le Père, un ange évoquant le Christ, et la colombe de l'Esprit Saint : la représentation de la Trinité aurait-elle été trans-

formée en Assomption ? Il est intéressant de noter que ce tableau a été réalisé en 1655, en plein règne Habsbourg, à une époque où le Catholicisme cherche à s'imposer face à la montée du Protestantisme. Les représentations de la Vierge sont alors courantes.



L'élimination d'un repeint bleu a révélé la présence d'un frère missionnaire. Ce personnage vêtu de noir tient un porte drapeau sur lequel est inscrit IHS ("Jésus

Hominum Salvator", "Jésus sauveur des hommes"), devise des Jésuites. Aurait-il été caché au 18^{ème} siècle, à une époque où les Jésuites étaient chassés de France ? De la même façon, les personnages d'Adam et Eve ont été remis en valeur. La partie inférieure de leur corps était masquée par un repeint vert laissant deviner leur nudité en transparence (un voile de pudeur ?). Il est probable que le tableau ait été repeint au 18^{ème} siècle, à une époque où le bleu était de mode, surtout pour les représentations de la Vierge : son manteau comme le globe de lune ont été largement repeints.

Cette restauration qui a suscité des échanges enrichissants, pourrait encourager des recherches plus approfondies sur l'histoire locale et sur le peintre Franc-Comtois Stephanus Baudot.

Diplômée du Master de Conservation-Restauration des Biens Culturels de l'Université Paris I Sorbonne depuis 2004, Julie BARTH est installée à Lyon. Elle travaille pour les Monuments Historiques, les musées et les privés. Elle a participé dernièrement à la restauration des 12 grands tableaux de la Collégiale de Dole peints par Laurent Pêcheux au 18^{ème} siècle.

Originaire du Jura, elle souhaite participer à la sauvegarde du patrimoine de sa région.

Un tableau témoin d'un mouvement populaire lors de la contre-réforme

L'immaculée Conception n'a été reconnue comme dogme catholique que le 8 décembre 1854 par le pape Pie IX. Ce sont les franciscains, qui, à la fin du XVI^e siècle, souvent au cœur des débats doctrinaux, amèneront à considérer la conception de la Vierge Marie sans la tâche originelle. Ce concept est basé sur l'évangile de l'apôtre Luc et l'apocalypse de saint Jean. Les Habsbourgs, souverains de la Franche-Comté, favorisèrent la diffusion de ce futur dogme au XVI^e et au XVII^e siècle sans obtenir la reconnaissance incontestable par Rome. Ce fait historique explique en partie l'abondante représentation de l'immaculée Conception dans notre région, car la contre-réforme issue du concile de Trente terminé en 1563 a beaucoup utilisé ce thème. Lors de la restauration du tableau, très vite les repeints nous apportèrent de nombreuses questions. Une architecture apparaissait au dessus des parents de Marie sur le rebord et un grand surpeint bleu modifiait la composition. Il fut décidé de l'enlever, ce qui laissa apparaître un homme au vêtement de prêtre soufflant dans une trompette où s'accroche un fanion dont un soleil arbore au cœur le monogramme IHS. Est-il le commanditaire, caché lors de la révolution? Sans doute ne s'agit-il que d'un jésuite dont l'action essentielle est de répandre la parole du Christ. Cette action intervient dans la peinture face au dragon. Face au protestantisme, ce tableau revendique le caractère exceptionnel de Marie contesté par la Réforme. La notion de la grâce est le centre du débat doctrinal avec les protestants mais aussi à l'intérieur de l'église catholique avec le mouvement Janséniste. La présence du père jésuite proclamant le message de Jésus sauveur des hommes et l'image d'Adam et Eve chassés du paradis, évoquent la rédemption toujours possible chez les catholiques. L'exclusion de la France par Louis XV de cet ordre en 1764 peut expliquer l'intervention qui consista à masquer la présence d'un père jésuite. Est-ce un dépôt lors de leur départ en 1764? Aucun élément d'archive ne précise les circonstances de la commande. Il a pu être réalisé pour l'église Saint-Pierre ancienne dépendance du prieuré Saint-Vivant qui fut dévolu aux jésuites après 1607 (*). Cette peinture est le témoin important d'un mouvement populaire de la région lors de la contre-réforme. Cette œuvre s'insère dans un bel édifice, l'église Saint-Pierre de Menotey, qui par ailleurs conserve un ensemble mobilier de grand intérêt patrimonial, par exemple la statue du saint Bernard qui a fait l'objet de publications et d'expositions ou le Christ aux liens au décor de la renaissance à une date précoce de 1521 dans la chapelle nord.

■ Jean-François Ryon,

conservateur des antiquités et objets d'art du Jura

* ROUSSET (A) Dictionnaire historique géographique statistiques des communes du Jura, Lons-le-Saunier, 1854.



■ Une antenne aux « Quatre-Fesses »... recherche clients !

Oui à l'Internet haut débit. Non au danger potentiel des antennes et des ondes électromagnétiques. La municipalité, les habitants, l'association "Quatre villages : une commune" se sont opposés à l'installation d'une antenne sur le territoire de Dammartin-Marpain. En vain.

Une antenne, pour quelles utilisations ?

L'antenne Wimax installée au carrefour de la D475 et de la D459) à Dammartin-Marpain est sensée améliorer l'accès à l'Internet haut débit. En fait, elle a trois caractéristiques :

- Elle est inutile : sur la commune, le réseau téléphonique offre une connexion Internet dans des conditions plus que convenables : jusqu'à 8 MB alors que Connectics 39, mandaté par le Conseil Général comme maître d'ouvrage et exploitant du réseau départemental, annonce un maximum de 2 MB.

- Elle n'est pas sans menace pour la santé publique : de nombreux rapports scientifiques et plusieurs décisions de justice récentes attestent ce risque.

- Les habitants comme la municipalité, logiquement, se sont opposés à son implantation. L'association locale "Quatre villages : une commune" (CDMM) a lancé une pétition : 140 lettres, datées et signées, dont 90 de la commune ! Puis elle a déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. L'antenne a quand même été installée, dès le printemps, aux "Quatre-Fesses". C'est la seule réponse des autorités. L'association a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif. Affaire en cours ...

Et maintenant ?

Connectics 39, l'opérateur, recherche des abonnés. Officiellement, c'est un simple poteau qui a été implanté : inoffensif, non ? (cela justifie peut-être les non-réponses des autorités). Mais Connectics 39, après avoir installé sa propre antenne, offrira l'hospitalité à plusieurs autres opérateurs ; donc à d'autres antennes : une offre purement commerciale ne nécessitant aucune autorisation particulière. Les antennes vont fleurir au carrefour. Connectics 39 lance une opération commerciale en direction des particuliers avec une réunion d'information le 8 octobre à Montmirey-la-Ville : quelques rares participants, des opposants ou des oubliés du haut débit dans des zones blanches. Des performances inférieures à celles du réseau téléphonique, aucun service nouveau (télévision numérique, téléphonie par Internet...), des coûts d'équipements de réception dissuasifs, des zones blanches qui le restent (ex. Thervay mal desservie par le réseau téléphonique) : et si après leur pétition, la réponse des habitants était le refus pur et simple de souscrire des abonnements sans intérêt ? Inutile et inutilisée, peut-être alors que cette menace latente pour la santé serait purement supprimée ?

■ Michel Camelot, ass. «Quatre villages : une commune» 28 rue des Tilleuls, Dammartin-Marpain.



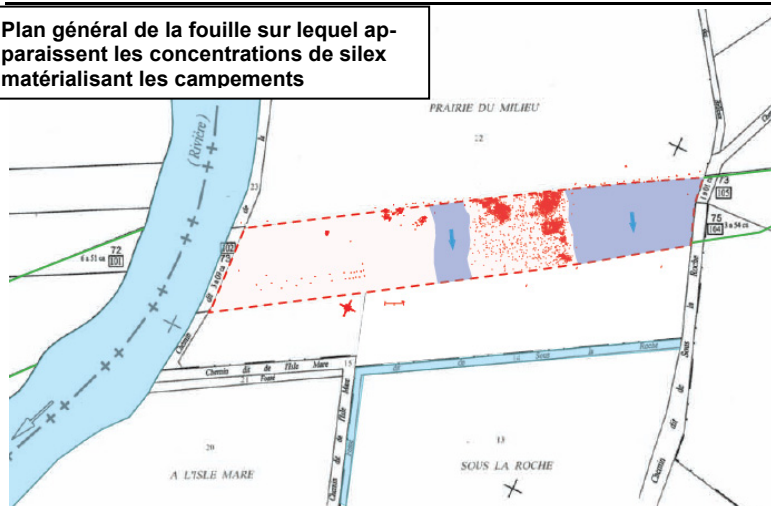
Qu'est-ce que l'écovolontariat ?

L'activité écovolontaire permet à tout un chacun, ponctuellement ou plus régulièrement, de profiter des milieux naturels tout en les respectant, et le soutien à des actions concrètes de recherche, protection et conservation de la nature directement sur le terrain.

Elle se réalise le plus souvent sur des sites gérés ou suivis par les associations environnementalistes pour un meilleur ancrage de ces actions. L'écovolontariat n'exige pas de compétences scientifiques en biologie ou écologie, même s'il reste un environnement privilégié pour pouvoir les appliquer. C'est avant tout une sortie d'éducation à l'environnement et à la nature, qui donne autant de temps à la découverte du milieu et à la compréhension de l'action qu'à l'action de chantier en elle-même. Durant ce moment de convivialité, chacun va à son rythme, pose les questions qu'il souhaite et prend le temps de se reposer et d'observer. Et les associations tiennent à cela : c'est un moment d'éveil et d'échange qui en appelle d'autres, pas de l'esclavagisme !

■ MASSIF DE LA SERRE

Plan général de la fouille sur lequel apparaissent les concentrations de silex matérialisant les campements



■ Dammartin, sous la déviation, la préhistoire...

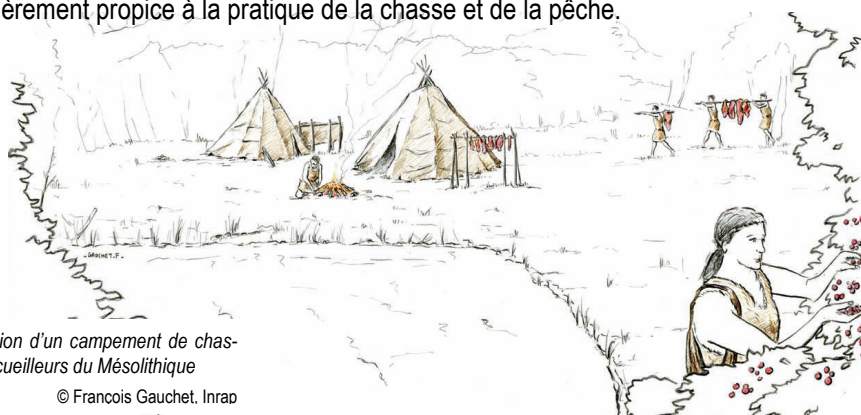
■ INRAP Grand Est Sud

À l'occasion du projet d'aménagement de la déviation de Pesmes par le Conseil général de Haute-Saône et du Jura, une équipe d'archéologue de l'Inrap a mis au jour sur la commune de Dammartin-Marpain un ensemble remarquable de campements de chasseurs-cueilleurs du Mésolithique installés il y a entre 10 000 et 8 000 ans.

Ce site présente un excellent état de préservation et constitue une occasion unique d'étudier l'organisation spatiale de campements de plein-air. Situées au bord de la rivière l'Ognon, en fond de vallée, la répétition des occupations souligne assurément le rôle attractif de ce type d'environnement, particulièrement propice à la pratique de la chasse et de la pêche.

Le campement

La configuration des campements de plein air reste encore assez méconnue. Ce que nous en savons, est en grande partie issu de l'analyse des sites de Ruffey-sur-Seille et de Choisey situés aussi dans le Jura. Ces campements dont l'emprise au sol peut aller d'une trentaine de mètres carrés jusqu'à plusieurs centaines sont en règle générale liés à de petits groupes humains. L'extrême fréquence des déplacements est à l'origine du caractère assez sommaire du campement dont l'organisation est centrée autour d'un foyer. Il concentre certaines activités, comme la taille du silex, la fabrication des flèches ou encore la cuisson des aliments, tandis que la périphérie est destinée à l'évacuation des éléments les plus encombrants, tels que les restes osseux les plus importants, certains types d'éléments en silex, des pierres brûlées, voire plus rarement à la pratique de sépultures, inhumations ou incinérations. L'aire de couchage n'implique pas forcément la construction d'une tente ou d'une hutte et peut tout simplement correspondre à un espace réservé et/ou protégé par une simple peau tendue entre des arbres.



Evocation d'un campement de chasseurs-cueilleurs du Mésolithique

© Francois Gauchet, Inrap



L'étude des campements passe par une fouille fine et minutieuse qui vise à analyser le positionnement dans l'espace de tous les vestiges.

La présence de deux éclats de cristal de roche d'origine alpine élargit considérablement le rayon d'acquisition. Les blocs transportés sont taillés sur le site à l'aide de galets soigneusement sélectionnés afin d'obtenir des supports courts et allongés : les lamelles. La phase d'occupation la plus ancienne se caractérise par des lamelles assez irrégulières alors que l'on trouve pour la phase la plus récente des lamelles régulières obtenues par une nouvelle technique, celle de la percussion indirecte. Elle implique la mise en oeuvre d'une pièce en bois de cerf entre le percuteur et le bloc de silex. La taille du silex est remarquablement bien illustrée avec en particulier l'existence de postes de taille matérialisés par la présence d'un grand nombre d'éléments en silex sur de très petites surfaces.

chasse occupait une place centrale. Les armatures de forme généralement géométriques et principalement triangulaires, étaient collées à l'aide de résine naturelle afin de constituer la pointe et les barbelures de la flèche. Très fragiles, ces éléments étaient fréquemment remplacés. Le travail des peaux est attesté par la présence de quelques grattoirs mais également par de nombreux nodules d'ocre. Quant à l'activité de découpe des carcasses et de quartiers de viande, elle occupait une place importante que ne traduisent pas de manière évidente les silex, puisqu'une part de ceux-ci étaient directement utilisés sans qu'aucune trace d'usage ne soit visible à l'oeil nu. Il en est de même du travail du bois. La pêche constituait un complément de ressource non négligeable au même titre que la cueillette, comme l'atteste en particulier les nombreuses coquilles de noisette mises au jour.

La taille du silex

La taille du silex joue un rôle très important et les matériaux peuvent avoir une origine très lointaine. Les deux principales sources d'approvisionnement sont le bassin tertiaire de Haute-Saône distant d'une trentaine de kilomètres et le massif de la Serre distant d'une dizaine de kilomètres.

Photo : Philippe Haut, Inrap



Armature de flèche de type de Bavans.

Cette armature du Mésolithique final était fixée seule à l'extrémité de la hampe en bois dorénavant dépourvue des barbelures en usage au Mésolithique moyen.

Les autres activités

Comme l'indique le nombre très important d'armatures de flèches en silex, l'activité de

En savoir plus : Avec 2 000 collaborateurs et chercheurs, l'Inrap est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe. Institut national de recherche, il réalise l'essentiel des diagnostics archéologiques et des fouilles en partenariat avec les aménageurs privés et publics (soit plus de 2000 chantiers par an, en France métropolitaine et dans les Dom). Ses missions s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public.

INRAP Grand Est, 03 80 60 84 10. www.inrap.fr

■ SAINT-PIERRE DE BRANS : UNE RESTAURATION RÉUSSIE

■ par Sylvie de Vesvrotte,

Ingénieur CNRS détachée auprès des musées du Jura
Conservateur déléguée des Antiquités et Objets d'Art du Jura



L'église de Brans a bénéficié en 2008 de la restauration de ses façades extérieures et de sa toiture. Poursuivant l'effort initié par la commune, les habitants du village ont salué le jeudi 24 septembre 2009 l'achèvement de la restauration intérieure de cet édifice. La plus grande partie de cette mission a été réalisée par une trentaine de bénévoles passionnés qui s'y sont consacrés sans compter. Leur exemple est à méditer car, devant la carence des aides publiques, la sauvegarde de notre patrimoine passe par l'investissement du plus grand nombre. Parmi les tâches accomplies, il faut citer le décapage et le rejointoiement des pierres du soubassement de la nef, le crépissage des autels des chapelles latérales et de la voûte du porche. Les fonts baptismaux en pierre de taille ont été nettoyés, les bancs en bois du XIXe siècle ont été restaurés ainsi que le plancher. La sacristie a été entièrement rénovée et il y aurait encore tant à énumérer...

C'est au XVIe siècle, précisément en 1513, que l'archevêque de Besançon accorde au village de Brans le droit de s'affranchir de la paroisse de Pointre et d'ériger une église paroissiale qui sera desservie par le curé d'Offlanges. L'édifice sera élevé sur les bases de la chapelle primitive existante. Ainsi la chapelle Saint-Antoine a conservé sa croisée d'ogives du XVe siècle, avec en clef de



voûte le « Tau » des Antonins et la sculpture naïve d'une tête de cochon, animal associé traditionnellement à Saint Antoine. La proximité

des Antonins (Moissey) peut expliquer cette dévotion largement répandue dans les zones rurales. La chapelle Sainte-Catherine, qui abrite la dalle funéraire d'Odote de Brans et de sa femme Jeanne de Vuillafans, et la chapelle dédiée à Saint-Antoine sont assurément les deux chapelles « dévolues » au seigneur et à sa famille dont parlent les textes.

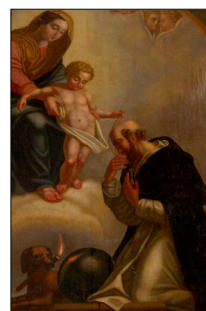
La pierre tombale d'Odote de Brans et de sa



femme, exprime la pitié de celui qui fut échanson de la duchesse de Bourgogne avant de mourir en 1464. Détail poétique : De la tête de Jeanne de Vuillafans s'échappe son âme enlevée au ciel par deux anges. Les gisants sont sculptés en léger relief mais les troubles révolutionnaires ont martelé les visages devenus méconnaissables de même que les blasons. La facture épurée et élégante des lignes incisées dans la pierre permet de reconnaître une influence bourguignonne.

En 1702, l'église de Brans fut démembrée de la paroisse d'Offlanges. Cette émancipation aboutira à sa reconstruction comme en témoigne la date de 1725 incisée sur la clef de l'arc triomphal. En 1839, le jour du Jeudi saint, un incendie affecte gravement la nef et sa toiture et nombre d'objets d'art partirent probablement en fumées. Trois ans auparavant, la plus grande partie du retable du maître autel, sans doute jugée vétuste ou démodé, avait été démantelée. Du décor XVIIIe siècle, il ne subsiste aujourd'hui qu'un fragment de « Gloire », orné de têtes de chérubins, et, des rayons divins qui s'échappent d'un nœud « borroméen » symbole de la Trinité que l'on rencontre rarement en Franche-Comté. C'est à la confrérie du Rosaire instituée au XVIIe siècle à Brans que l'on doit le

tableau du peintre Claude-Basile Cariage (né à Vesoul en 1798) représentant La Remise du Rosaire à Saint Dominique de Silos, daté de 1828. Le groupe de la Vierge et de l'Enfant, entouré des



15 médaillons des mystères joyeux, douloureux et glorieux, est l'une des belles réussites du peintre. En 1841, La Fabrique de la paroisse passe commande au peintre dolois Xavier Bourges de trois grands tableaux dont le premier représentera en pied, l'apôtre Pierre, saint patron de l'église de Brans dont actuellement seul un vitrail rappelle la dédicace. Ce

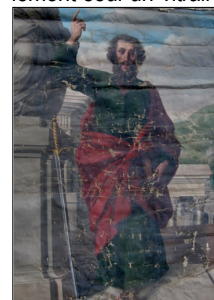


tableau ne sera livré à l'église qu'en 1854. Entre temps il semble que la Fabrique ait décidé de lui ajouter un pendant : un monumental Saint Paul à Ephèse (retrouvé dans l'ancienne cure), qui démontre les capacités de l'artiste à ins-

crire une figure isolée de grande stature devant un paysage architectural. Le peintre s'est attaché à restituer l'Ephèse du temps de Saint Paul dans une écriture très linéaire. En 1845, Xavier Bourges imagine une dernière composition qui présente sur le même plan quatre figures de grande échelle : Saint Jean l'évangéliste, Saint Claude, Saint Abdon et Saint Sennen (entreposé dans l'ancienne cure). L'association d'une dévotion locale, celle de l'évêque saint Claude, avec le culte de deux martyrs romains peu honorés en France, ne laisse pas de surprendre. Sous le porche de l'église ont été placés les restes de l'ancienne porte en chêne, datant du XVIIIe siècle, qui porte les stigmates de la violence de l'intrusion du public dans les affaires du sacré au début du XXe siècle. Depuis les choses se sont apaisées ! et le nouvel espace lumineux de l'église conserve silencieusement la mémoire de son histoire.

En 1905 la Séparation des Eglises et de l'Etat entraîna souvent de violents incidents entre les représentants de l'Etat et les populations lors des Inventaires destinés à déterminer la propriété des objets du culte. Ainsi à Brans, en 1905 ou 1906, lors de l'intervention du Percepteur, les habitants opposèrent une forte résistance, refusant de donner les clés de l'église. Après qu'ils aient été dispersés par les gendarmes à cheval de Moissey, il fallut au Percepteur faire ouvrir par la force la lourde porte de l'édifice. N'ayant obtenu aucune assistance des artisans de Brans, le Percepteur requit officiellement l'agent voyer (agent du Ministère de l'Intérieur responsable de la construction et de l'entretien des chemins vicinaux). Celui-ci, habitant de Brans, dut s'exécuter à son corps défendant, ne pouvant refuser sous peine de révocation. Ainsi attaqua-t-il à la masse la porte en chêne chevillée de gros clous forgés, permettant son ouverture. Ce malheureux agent qui n'y pouvait mais, eut à subir longtemps la mauvaise humeur des habitants, accusé de complicité avec l'Administration.

■ François Rover

■ CONSOM'ACTION

■ Le diesel doublement coupable

■ Jean-Claude Lambert

On connaissait déjà la nocivité des particules fines, un polluant de l'air très préoccupant dans les grandes villes. En plus, le diesel rejette aussi du dioxyde de carbone, un irritant respiratoire

« On n'a pas fait ce qu'il aurait fallu contre la pollution au NO2 ».

Voilà ce que dit l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) dans son dernier rapport. Le NO2 est un gaz très irritant pour les bronches émis par les véhicules diesel. Premier constat du rapport : la pollution au NO2 n'a pas diminué depuis 15 ans et est la cause de réels problèmes sanitaires quand on est près des voitures, et ce dans les grandes villes Paris-Nice-Lyon... et ce n'est pas sur le trottoir qu'il y en a le plus mais dans l'habitacle du véhicule. Le deuxième constat montre que l'on n'a aucun espoir que cela s'améliore à court terme car on n'a pas les outils de réglementation nécessaires. C'est l'Europe qui fixe les normes pour les polluants des voitures. Avec les années les normes se durcissent, fixées à l'avance pour que les fabricants s'adaptent. Elles fixent ainsi des contraintes sur les émissions de particules pour les véhicules diesel qui entraîneront une généralisation des filtres à particules dans les années à venir. Mais rien contre le NO2 avant 2014 ! Des efforts contre les particules et les polluants contenant du CO2 ont déjà été réalisés mais on a négligé le NO2, l'intégrant dans un lot avec d'autres gaz, les oxydes d'azote, alors que le NO2, dioxyde, est particulièrement irritant.

Que préconise l'AFSSET ?

- Il faut agir sans attendre, on peut mesurer l'émission des véhicules neufs et en faire un critère d'homologation des performances.

- Certains filtres à particules (pot d'échappement) accroissent les émissions de CO2 ! Faut-il ne plus les installer sur les voitures ? Pour les flottes captives : bus, taxis, on pourrait choisir soigneusement les filtres les moins émetteurs de NO2.

- Pour les camions, il faudrait fixer des valeurs limites d'émission de NO2 bien avant 2014 et renforcer la recherche sur les dangers des émissions des véhicules équipés de filtres à particules.

Et surtout trouver des solutions alternatives à la voiture individuelle diesel : utiliser les réseaux de transports en commun : le nouveau réseau de l'agglomération du Grand Dole, les lignes de transport du Conseil Général, les transports sur rail ou tout autre moyen de transport moins émetteurs de gaz polluants divers.

Rapport complet téléchargeable sur : <http://www.afsset.fr/>

C'est pas raisonnable :
c'est moche, ça pue, ça coûte
un fric fou et ça nous tuera,
mais on les aime, nos bagnoles...



et paradoxalement une activité salubre pour notre planète dans la mesure où ce marché permet de prolonger la vie de nos véhicules ! Avec ses impacts économiques, sociaux, et environnementaux, le marché de l'occasion répond aux critères du développement durable. C'est en partie parce que les constructeurs, sociétés multinationales, n'ont pas eu le bon sens de faire évoluer leurs gammes vers des produits globalement moins consommateurs et donc moins polluants, qu'ils se sont trouvés dans une situation économique difficile. La « prime à la casse » mise en place par les autorités pour éviter leur asphyxie a des effets dévastateurs. Non seulement cette « prime à la casse » permet aux constructeurs de poursuivre la commercialisation de véhicules ne répondant pas aux enjeux du moment, tout en raccourcissant la durée de vie de nos véhicules (contre-performance environnementale), mais elle assèche en plus, par ces mises à la casse anticipées, le marché de l'occasion (impact sur l'économie locale et impact social).

En effet, avant même d'avoir fait son premier kilomètre, une automobile aura produit une part importante de sa pollution (30%). Chaque nouvelle voiture demande pour sa construction 300 000 litres d'eau. L'édification d'un véhicule, « propre » ou non, exige 20 fois plus de matières premières que son seul poids, soit 30 tonnes pour produire une voiture de 1,5 tonne. A l'autre bout de la chaîne, ce sont deux millions de véhicules particuliers légers qui sont jetés annuellement en France, soit, notamment, 280 000 tonnes de vieux pneus, 30 000 tonnes de résidus de batteries et 400 000 tonnes de déchets industriels spéciaux. Même si une partie de plus en plus large de ces déchets sont recyclés, leur transformation entraîne à son tour de nouvelles pollutions (20% des nuisances occasionnées par le véhicule).

Quels progrès en 15 ans ?

Les progrès faits en 15 ans sur les moteurs de voiture, de 1985 à 2000, ont été complètement annulés par le fait que les gens ont acheté dans l'intervalle des voitures plus puissantes, et pourvues de plus en plus d'accessoires, la climatisation notamment, qui consomment d'avantage d'énergie. Durant cette période, la consommation moyenne d'un véhicule neuf vendu en France n'a pas sensiblement diminué. Pour ce faire, il aurait fallu que tout le monde ne remplace pas une vieille R5 "inefficace" par une C5 ou une Laguna "efficace", mais remplace sa R5 par une Twingo ou une Smart, c'est-à-dire un véhicule ni plus lourd ni plus puissant, en faisant de la réduction de ses émissions une priorité par rapport à son confort. Par ailleurs, nos automobiles sont une source de pollution à 3 titres : leur fabrication (30% des nuisances), ce poste incluant les nombreux transports de produits semi-finis liés à la délocalisation des productions des équipements ; leur consommation d'énergie fossile (40% des nuisances) et enfin leur démantèlement et recyclage en fin de vie (20% des nuisances). Une fois un véhicule fabriqué, il vaut donc mieux l'utiliser le plus longtemps possible pour optimiser son bilan environnemental, quitte à adopter des solutions pour moins l'utiliser. Le marché de l'occasion, qui constitue une activité économique souvent locale et par définition non délocalisable, et qui permet aux familles aux revenus modestes d'acquiescer un véhicule à moindre frais, est donc également

■ Prime à la casse, un non-sens en terme de développement durable

Il est impératif d'améliorer l'efficacité énergétique de nos véhicules afin d'obtenir le même service en brûlant moins de carburant. Mais, aussi

et paradoxalement une activité salubre pour notre planète dans la mesure où ce marché permet de prolonger la vie de nos véhicules ! Avec ses impacts économiques, sociaux, et environnementaux, le marché de l'occasion répond aux critères du développement durable. C'est en partie parce que les constructeurs, sociétés multinationales, n'ont pas eu le bon sens de faire évoluer leurs gammes vers des produits globalement moins consommateurs et donc moins polluants, qu'ils se sont trouvés dans une situation économique difficile. La « prime à la casse » mise en place par les autorités pour éviter leur asphyxie a des effets dévastateurs. Non seulement cette « prime à la casse » permet aux constructeurs de poursuivre la commercialisation de véhicules ne répondant pas aux enjeux du moment, tout en raccourcissant la durée de vie de nos véhicules (contre-performance environnementale), mais elle assèche en plus, par ces mises à la casse anticipées, le marché de l'occasion (impact sur l'économie locale et impact social).

Effet pervers de la « voiture écologique »

La « voiture écologique », qui ne consomme que trois litres tous les 100 km, rend la conduite automobile meilleur marché et plus attrayante. Le nombre de voitures sur les routes et le nombre de kilomètres parcourus augmentent en conséquence. Il s'agit du même effet pervers que pour les véhicules neufs : l'automobiliste recourt plus facilement à une automobile en bon état, surtout si elle bénéficie d'un label environnemental. Son déplacement ne se reportera alors pas sur un mode véritablement écologique (marche à pied, vélo, transport en commun...).



VENTILATION ET CHAUFFAGE D'APPOINT

La recherche d'un confort thermique ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'air. « On néglige souvent le confort hygrométrique » souligne Suzanne Déoux, médecin qui fait autorité dans le domaine du bâtiment et de la santé. « Le taux d'humidité relative dans un logement doit être compris entre 40 et 60 %. Or, il est souvent de 70-75 %, en particulier dans le logement social. Une hygrométrie élevée favorise le développement des acariens et des moisissures qui libèrent diverses substances irritantes, allergisantes et toxiques ». Il faut donc éviter d'obstruer les grilles de ventilation aux murs ou aux fenêtres, qui ont pour fonction de renouveler l'air intérieur. Suzanne Déoux épingle le chauffage électrique, « interdit au Luxembourg, car déraisonnable. Les convecteurs sont les systèmes les moins chers à l'achat mais les plus coûteux au fonctionnement, d'où l'utilisation de chauffages d'appoint à risque... Le poêle à pétrole - kerdane - est une véritable catastrophe : il est source d'intoxications au monoxyde de carbone et rejette des quantités énormes de vapeur d'eau, ce qui aggrave les problèmes d'humidité ». Pour elle, le chauffage au bois représente une alternative intéressante, « à condition que la combustion soit la plus complète possible » (bois sec et appareil à très haut rendement) « et qu'une filtration des particules fines, nuisibles pour la santé, soit assurée, comme en Suisse, dans les grandes comme les petites installations ».

En savoir + : <http://www.medicco.info>



1ère botte à la Damassine

Le 24 juillet 2009, a été posée la première des 4 800 bottes de paille de la Damassine, plus grand bâtiment public en paille de l'Hexagone. Ses 1 121 m² abriteront la Maison des Vergers, du Paysage et de l'Énergie, située à Vandoncourt (25), constituant une formidable vitrine pour la construction en paille et les enduits naturels (terre et chaux).

Une visite organisée est prévue le samedi 21 novembre (durée 2 h) mais le chantier se visite aussi sur demande.

Contact : Corinne CILIA, à la CAPM
Tél : 03.81.31.88.60
mél : corinne.cilia@agglo-montbeliard.fr

■ Saligney, une chaufferie communale au bois

Beaucoup de nos communes s'interrogent sur l'opportunité du remplacement des équipements anciens par un système de chauffage au bois. C'est le cas de la commune de Menotey qui doit renouveler la chaudière de l'école en fin de vie... Nos voisins de Saligney ont sauté le pas il y a maintenant bientôt 10 ans : une visite sur place des conseillers Menoteyais s'imposait !



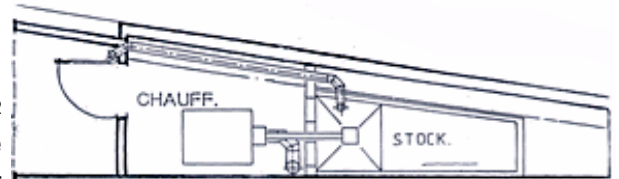
L'école primaire de Saligney a fermé en 1998, ce qui a permis la réfection de l'ensemble du bâtiment. Le rez-de-chaussée est occupé par la mairie, une salle de réunion et une salle de convivialité. Les premier et deuxième étages sont occupés par deux logements (F4 et F3). Le choix du chauffage a été longuement réfléchi pour ce volume important. L'ensemble des élus de l'époque, conscients du volume de bois qui se perd chaque année sur cette commune rurale, a souhaité mener une action concrète en développant l'utilisation de l'énergie « BOIS » sur la commune.

Des études de faisabilité ...

En 2000, l'association AJENA a réalisé gratuitement une première étude de faisabilité au vu de laquelle une seconde étude plus détaillée fut confiée au cabinet BELLUCI-de Besançon, définissant les possibilités, les consommations et les coûts pour les différents types de chauffage (fuel, gaz, granulés de bois). Le coût de 1 936 € fut subventionné à 80% par le Conseil Général dans le cadre du Plan Bois Energie.

Mise en place

Il a fallu construire un local de 12 m² adjacent à la mairie pour permettre d'accueillir la chaudière, ses équipements et le silo. Ces travaux se sont faits dans l'ensemble de la réfection du bâtiment communal. La chaudière est de marque Hargassne. Elle permet le chauffage de la mairie et des salles annexes (150 m²), mais aussi de deux logements locatifs situés au dessus, soit une superficie totale de 312 m² sur 3 étages. L'investissement total de 26 250 € (chaudière : 15 941 € conduit, alimentation, compteurs de calories, robinet de puisage : 2 171 € et maçonnerie, toiture, silo : 8 138 €) a été subventionné à 40% par le Conseil Général. Le granulés de bois, initialement fournis par la coopérative de Gendrey, est aujourd'hui acheté dans le cadre d'un groupement de plusieurs communes. L'employé communal passe une fois par semaine pour retirer les cendres. On prévoit deux passages du chauffagiste par an pour l'entretien courant. Ces frais sont répartis dans les charges. Les élus relèvent les compteurs de calories environ tous les deux mois.



Année	tonnes bois consommé	Calories distribuées	Prix du bois en €/T	coût annuel par logement	coût annuel mairie
2001/2002	10.5		125 €	365 €	865 €
2003/2004	9	32 308	150 €	280 €	800 €
2004/2005	10.5	34 717	153 €	350 €	880 €
2005/2006	11.5	37 448	153 €	390 €	967 €
2006/2007	6.5	19 172	170 €	310 €	784 €

Pour plus d'informations ou une visite de l'installation, contacter la mairie de Saligney au 03 84 70 90 50

Journal d'information du massif de la Serre édité par l'Association Serre Vivante

39 290 MENOTÉY - Mèl : serre.vivante@wanadoo.fr Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>

tirage à 5 500 exemplaires sur papier recyclé

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président, Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange, Christine van der VOORT, secrétaire, Romange, Christian LANGLADE, trésorier, Amange, Bénédicte RIVET, Moisse, Charly GAUDOT, Brans, Marie-Thérèse BLANCHON, Frasné-les-Meuillères, Paul MIGEON, Montmirey-le-Château, Colette Penneçot, Dole, Laurent CHAMPION, Chevigny

Retournez votre pelouse !

Beaucoup d'économistes prétendent qu'il faut privilégier l'habitat collectif pour limiter l'emprise sur les terres agricoles. Et si les habitants « individuels » avaient tous leur jardin potager, leur verger ? Avec quelques poules, un mouton, des abeilles ... Avec 1 500m² c'est possible !

■ Paul Migeon

■ ENVIRONNEMENT

Maison de la Forêt et du Bois

79190 Montalembert

05.49.07.64.02.

promhaies@interpc.fr

<http://www.promhaies.net>



Prom'Haies est une association de loi 1901. Elle est née, en 1989, de la réunion de personnes qui se souciaient du devenir de leur paysage. La création de cette association s'est concrétisée lors de l'aménagement foncier du canton de Sauzé-Vaussais (79). Cette opération remarquable a permis la plantation de 50 km de haie. En 18 ans, l'association est devenue une référence au niveau régional en matière d'arbres et de haies. Elle regroupe désormais des usagers et des gestionnaires qui oeuvrent pour le retour de la haie dans les paysages ruraux.

Intérêts agronomiques

Le rôle des haies dans les productions agricoles est souvent controversé car les contraintes qu'elles induisent ont des effets concrets évidents : perte de terrain, perte de rendement à proximité de la haie, charge d'entretien. Les effets positifs sont quant à eux difficilement mesurables bien que réels. En voici quelques exemples ...

L'effet brise-vent sur les cultures

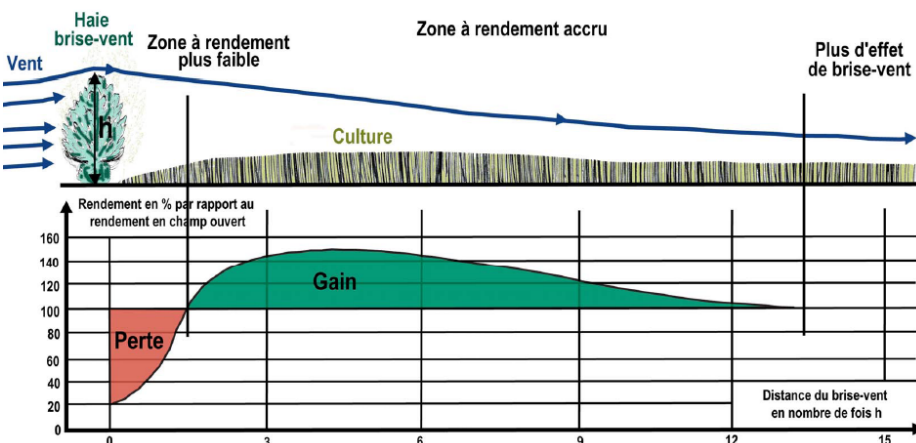
La présence d'une haie brise-vent bien orientée, homogène et haute contribue à la diminution de la vitesse du vent et par conséquent du phénomène d'évapotranspiration. Cela permet une augmentation de la production végétale par photosynthèse, les pertes à proximité de la haie étant largement compensées par une augmentation de production à l'intérieur de la parcelle (sur 10 à 15 fois la hauteur de la haie). Ainsi, on constate en moyenne une augmentation des rendements (production animale ou végétale) de 6 à 20%. De plus, la haie brise-vent :

- ✓ Limite les effets mécaniques du vent et diminue le risque de verse des céréales.
- ✓ Préserve de la dérive des produits de traitement provenant des parcelles voisines (effet particulièrement intéressant en agriculture biologique).
- ✓ Se comporte comme un capteur de chaleur (printemps et automne) et permet une période de végétation plus longue. Précocité observée de 10 à 15 jours pour le maïs dans l'Ouest.

La protection du bétail et des prairies

La présence d'une haie permet aux animaux de s'abriter. La haie les protège en hiver contre les vents froids et l'été des fortes chaleurs, limitant les dépenses énergétiques nécessaires pour faire face à ces changements de température et contribuant à une augmentation de la production. Cette protection est également différente selon la période de la journée.

Depuis quelques années, on assiste à une réelle prise de conscience de l'intérêt des haies et de leur importance dans l'espace rural. Un réseau de haies a, en effet, de multiples impacts. Elles agissent sur les productions agricoles et forestières ; elles contribuent à la préservation de l'environnement (bonne qualité et écoulement de l'eau régulé, biodiversité) ; et elles constituent une partie du patrimoine paysager de chaque région.

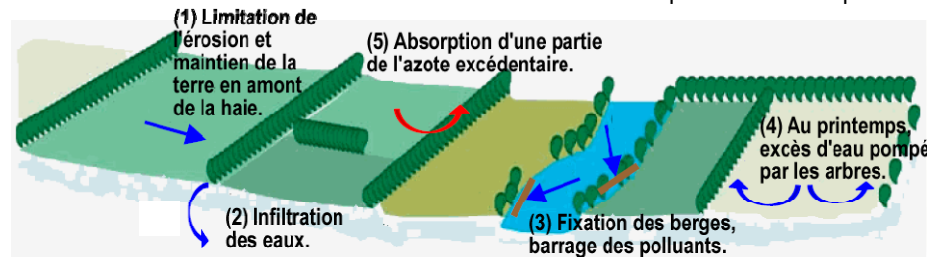


Un meilleur contrôle des parasites et ravageurs

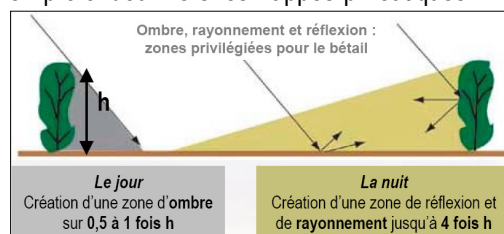
La haie est le siège d'un équilibre écologique à l'intérieur duquel on trouve notamment une diversité importante d'insectes, d'oiseaux et de mammifères. Ce réservoir d'auxiliaires des cultures permet de diminuer la pullulation des animaux nuisibles aux productions (insectes parasites, rongeurs...). Un équilibre se crée, c'est ce qu'on appelle la lutte biologique intégrée. Par exemple, un couple de mésanges consomme environ 15 000 chenilles pour élever une nichée... On y trouve également beaucoup d'insectes pollinisateurs (bourdons, abeilles solitaires...) indispensables à certaines cultures et aux arbres fruitiers.

Contribution à une meilleure qualité des eaux et à leur écoulement

La présence d'un réseau de haies à l'échelle d'un bassin versant permet de réguler l'arrivée massive et simultanée des eaux dans le lit des rivières par mauvais temps.



L'enracinement des haies fissure le sol et guide les eaux de pluie et de ruissellement en profondeur vers les nappes phréatiques. L'eau ainsi mise en réserve est restituée progressivement et les phénomènes d'inondation sont en partie réduits.



Elle permet aussi de limiter le phénomène d'érosion : la haie retient la terre en son amont évitant ainsi qu'elle ne dévale un vallon entier. Elle sert enfin de filtre aux nitrates

car les haies captent et consomment une partie des excédents d'azote émis par l'agriculture, les ripisylves arrêtent et éliminent les polluants avant qu'ils n'arrivent à la rivière.

Le refuge de la biodiversité

La haie est un réservoir végétal et animal où se crée un équilibre écologique entre les différentes espèces. Les arbres et buissons que l'on rencontre dans les bois et les haies anciennes sont issus d'une longue adaptation aux conditions particulières du territoire. Ces haies sont les conservatoires des ressources génétiques locales. Pour les espèces animales sauvages et le gibier, les haies sont à la fois des lieux d'alimentation (baies, végétaux, insectes ...), de refuge (protection, habitat...) et de reproduction (nidification, élevage des jeunes). Les haies hautes et épaisses sont les plus intéressantes pour la faune et la flore, cependant une diversité des types de haies est préférable pour répondre aux attentes de certaines espèces ainsi que la présence d'une bonne herbacée de part et d'autre de cette haie. La haie joue le rôle d'un corridor écologique entre les bois et les forêts en permettant la circulation des espèces animales.



Haie de taillis exploitée pour le bois de chauffage

La haie, source de productions

Le chauffage au bois est à nouveau source d'intérêt. Notamment grâce à l'installation de nombreuses chaudières à bois déchiqueté dans les bâtiments publics ou chez les agriculteurs et particuliers qui permettent le développement du marché du bois-énergie.

En effet, le bois a l'avantage d'être une énergie écologique, renouvelable et ne contribuant pas à l'augmentation de l'effet de serre, et génératrice d'emplois locaux. Une belle haie taillis de 100 mètres peut produire environ 10 stères de bois de feu, c'est à dire à peu près 6 tonnes de bois, soit environ 2 000 litres de fioul tous les 15 à 20 ans. La gestion du bois de chauffage issu des haies à l'échelle de l'exploitation permet de fournir régulièrement un combustible bon marché pour les bâtiments d'élevage et l'habitation. La production de Bois d'oeuvre reste une source potentielle de revenus ou de valorisation des propriétés même si elle n'est pas réalisable sur tous les sols et demande un suivi régulier en particulier les 10 premières années. Des arbres de haie, comme le merisier, ayant une bille propre sur 4 à 5 m de haut, se vendent très bien sur pied à condition d'en avoir au moins un lot. On peut également scier les billes en plot puis les sécher à l'abri pour les vendre au détail.



La qualité des paysages et du cadre de vie

Les paysages que l'on observe actuellement sont issus d'un système agro-sylvo-pastoral ancien. Ils constituent des terroirs auxquels les habitants sont attachés car ils font partie de leurs références socioculturelles. Ces paysages constituent un patrimoine à protéger et à conserver : ils constituent un cadre de vie, ils sont les témoins de notre société et de son évolution liée à celle de l'agriculture. Toutefois, à côté de la conservation et de la restauration de nos paysages traditionnels nous devons de créer des paysages contemporains de qualité. La préservation et la reconquête de ces paysages sont des enjeux émergents de notre société, de plus en plus soucieuse de qualité de vie et de respect de l'environnement. Ainsi, il est possible de valoriser les terroirs en tant que facteur de développement économique rural : tourisme vert, maintien d'une population attachée à son « pays », reconnaissance qualitative des produits agricoles. Arbres et haies constituent des éléments importants de ces paysages, leur plantation doit donc s'appuyer sur les caractères identitaires locaux (palettes végétales et structures). La préservation de l'existant passe par l'application de techniques actualisées et raisonnées dans le cadre du suivi d'un plan de gestion.

Fermes et exploitations agricoles

A proximité des exploitations agricoles, les arbres et plus particulièrement les haies assurent la protection des bâtiments d'élevage contre les vents dominants. Ils faciliteront leur intégration dans le paysage rural. L'embellissement des abords de l'exploitation améliorera le cadre de vie et de travail de l'agriculteur et de sa famille. Les projets de diversification, le tourisme à la ferme, la vente directe s'en verront confortés.

Pour en savoir plus :

Association Française arbres et haies champêtres, <http://www.afahc.fr>



Remarque : pour qu'une haie brise-vent soit efficace, elle doit être homogène et semi-perméable ; une haie dégarnie à sa base ou trop imperméable crée des tourbillons néfastes aux cultures ...

■ ENVIRONNEMENT

■ Obsnatu, la base

La LPO Franche-Comté vient d'inaugurer son nouveau site Internet <http://franche-comte.lpo.fr> qui comporte une base de données en ligne appelée « Obsnatu la base ».

En vous inscrivant sur ce site Internet, vous avez la possibilité de saisir et de gérer toutes vos observations d'oiseaux. Ces observations ont pour objectif d'améliorer au quotidien les connaissances et sont valorisées par la LPO Franche-Comté à des fins de protection de la nature. Des restitutions cartographiques sont mises à jour continuellement et vous avez même la possibilité de savoir quelles espèces d'oiseaux peuplent votre commune. Grâce à cette base de données, il est également possible de se tenir au courant des actualités ornithologiques de la région. Vous avez observé votre première hirondelle rustique dans votre village ? Vous pouvez transmettre votre observation par l'intermédiaire du site Internet et consulter la carte de répartition de l'hirondelle rustique en 2009. Début 2010, vous pourrez également ajouter des observations de mammifères, d'amphibiens et de reptiles !

■ Destruction de rapaces



Un faucon hobereau et un épervier d'Europe ont été plombés dans le bas Jura dimanche 20 septembre 2009 à Saint Aubin et Authume.

Faut-il déplorer l'incapacité à faire la différence entre ces rapaces et un pigeon ramier, ou une volonté délibérée de les détruire ? Qu'il s'agisse d'un manque de connaissances ou d'un manque de scrupules, d'ignorance ou de haine des prédateurs, le résultat est le même : un petit pan de biodiversité est détruit par chacun de ces actes volontaires.

■ Requiem pour 16 928 espèces

On préférerait ne pas savoir, alors on fait comme si on ne savait pas...

Tous les quatre ans, la très sérieuse Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pond un état des lieux de la biodiversité. Ce rapport sert notamment d'outil de référence aux pays, auxquels il permet de hiérarchiser les espèces à sauver en priorité. Certes, c'est mieux que rien, mais "tout reste à faire pour atteindre l'objectif que s'est fixé la communauté internationale, qui est de freiner le recul de la biodiversité en 2010", dit Florian Kirchner, de l'UICN. On remarque qu'il ne s'agit pas de le stopper, juste de le ralentir. Or, même cela, on n'y arrive pas. Au contraire, l'effondrement s'accélère. Pour preuve les chiffres du dernier rapport : 16 928 espèces d'animaux et de plantes sont aujourd'hui menacées d'extinction. Un primate sur deux, un amphibien sur trois, un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, etc. On apprend aussi ce que cela coûterait si cette extinction massive arrivait à terme : 3100 mil-

liards d'euros par an à l'échelle mondiale ! Mais même cet argument comptable, sur lequel se rabattent de plus en plus les spécialistes de la protection de la nature pour essayer de se faire entendre, n'impressionne guère. Et la disparition de milliers d'espèces passionne moins les médias que celle de Michael Jackson...

■ Gestion du loup: la tentation de la banalisation.

Par arrêté interministériel du 27 mai 2009, le loup a été retiré de la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction où il figurait depuis 10 ans.



Cette liste comprend des espèces au bord de la disparition comme l'ours, le grand hamster, le vison d'Europe, la pie grièche à poitrine rose ou l'esturgeon ; mais aussi des espèces qui ne se portent pas plus mal que le loup, sont en phase de reconquête de leurs habitats et ne sont pas trop menacées de destruction directe systématique comme la loutre, le phoque gris et le veau marin, le marsouin commun... Isoler le seul loup pour le retirer de la liste est évidemment un geste plus politique que technique. Ce déclassement peut paraître anodin : hier, les préfets recevaient chaque année une délégation des ministres pour éventuellement faire tirer des loups, dans le cadre d'un quota national et dans des conditions assez précises (effarouchement préalable, nombre d'attaques, protection des troupeaux). Désormais les préfets ont plein pouvoir de décider de faire tirer sur les loups, même si demeure un arrêté interministériel encadrant les conditions d'autorisation et fixant un quota national maximum. Pourquoi y avait-il urgence à prendre une telle décision sans concertation préalable ? Celle-ci ouvre la voie à un assouplissement progressif des conditions "d'intervention" contre les loups ...



■ Cannelle : la responsabilité du tueur enfin reconnue !

L'ourse Cannelle, dernière ourse de source pyrénéenne, avait été tuée par un chasseur le 1^{er} novembre 2004 lors d'une battue au sanglier. D'abord relaxé, le chasseur a finalement été condamné par la cour d'appel de Pau le 10 septembre 2009. La Cour a souligné que le chasseur, expérimenté, savait que la battue devait être suspendue en cas de présence de l'ours. Pourtant prévenus la veille de la présence de Cannelle dans le secteur, les chasseurs ont maintenu la battue. Enfin, la Cour a estimé que le chasseur n'avait pas su adopter lors de sa confrontation avec l'ourse, le bon comportement qui aurait pu lui éviter de tirer sur l'animal. Il a

ainsi commis une « faute aggravée » et ne s'est pas trouvé en position de légitime défense. Si le droit européen impose d'assurer une protection stricte de l'ours contre toute perturbation intentionnelle, la France doit encore mettre sa propre législation en conformité... sous peine de sanctions ...

■ Des nouvelles du loup dans le Jura

La préfecture du Jura communique les dernières informations recueillies sur le loup dans le département.

Selon les constatations faites sur le terrain par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), une attaque et la consommation d'une brebis dans la nuit du 7 au 8 juin 2009 dans un parc de la commune des Rousses pourrait faire apparaître le loup comme le prédateur de la bête. La procédure d'indemnisation est en cours ainsi que l'étude du renforcement des mesures de prévention. Depuis 2007, dans le Jura, trois attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été exclue ont été enregistrées : la première à Grande Rivière en juin 2007 qualifiée en « forte probabilité sans certitude », la deuxième à Larrivoire en décembre 2007 qualifiée en « loup non exclu » et enfin celle des Rousses en juin 2009 qualifiée en « loup possible ». 15 fiches de signalement portant sur des observations visuelles ou des relevés d'indices ont été rédigées en 2007-2008 mais sans révéler d'information probante. Quatre fiches ont été établies en 2009, complétées par quatre demandes d'analyses génétiques. Trois se sont révélées impossibles et une est encore en cours.

■ 45 services de police de l'eau de l'Etat n'ont dressé aucun procès-verbal en 2008 !

Après constat d'infraction, 90 % des suites administratives se font sous forme de rappel à la réglementation (avec souvent plusieurs rappels successifs).



Les mesures répressives restent marginales : seuls 8,5 % des constats débouchent sur une mise en demeure. De même, les services de police de l'eau des DDAF/ DDEA interviennent encore trop peu en police judiciaire (370 procès-verbaux). 45 départements n'ont établi aucun procès-verbal en 2008. Cette situation n'est pas acceptable en ce qu'elle témoigne d'un désengagement de la mission de police judiciaire. Elle ne facilite pas la collaboration avec les services départementaux de l'ONEMA et de l'ONCFS à l'origine, respectivement, de 1828 et 1285 procès-verbaux. Le rapprochement de ces services sous le pilotage du DDEA, envisagée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, doit être l'occasion d'accroître l'implication des services déconcentrés dans l'exercice des missions de police judiciaire.

■ Moins de matériaux neufs pour nos routes !

Les réglementations introduites depuis 2002 limitant la mise en décharge des matériaux issus des chantiers routiers, la raréfaction des ressources naturelles, leur éloignement des chantiers, les coûts de transport, sont autant de facteurs qui orientent, aujourd'hui l'entretien des chaussées vers des techniques économes en granulats et en énergie.



Au lieu d'aller chercher de nouveaux matériaux pour rénover ou réparer une vieille route, Eurovia, société du groupe Vinci, propose de recycler la chaussée existante. Une seule machine vient retirer le

Jusqu'à
20%
d'économies

revêtement usagé, le retire sur place puis le repose à la place de l'ancien. Le procédé baptisé Recyclovia, utilisé en

France depuis 2005 de manière encore trop confidentielle, s'appuie sur l'expérience accumulée par Probisa,

Jusqu'à
50%
de réduction
des émissions
de gaz à effet
de serre

filiale du groupe qui applique en Espagne depuis 1998 des techniques de même nature. Les récents accords du Grenelle de l'environnement, favorisant le recyclage et les économies en

matières premières, en énergie et en valorisation de co-produits, devraient légitimement conduire à la généralisation de ce type de solution...

70

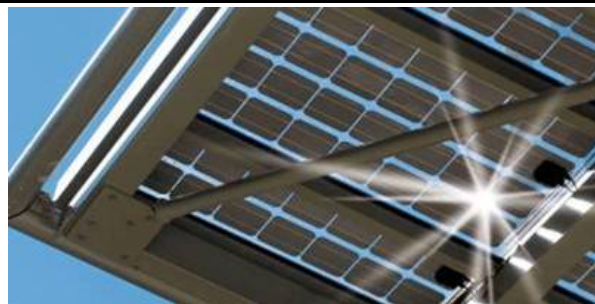
camions par
jour en moins
pour 1 km de
route recyclée

Eurovia : Mathieu Wallez, 03 87 51 12 13

22826

C'est le nombre de demandes de raccordements de panneaux solaires photovoltaïques au réseau électrique reçues par EDF pour les 6 premiers mois de 2009, contre 25 000 pour toute l'année 2008

■ A39, l'autoroute verte ?



Un nouveau diffuseur de l'autoroute A39 vers la RD120 est ouvert à Arlay depuis le 14 septembre 2009. La gare de péage est la 1ère en France équipée d'un auvent photovoltaïque

D'une surface de 190 m², celui-ci permettra de produire annuellement 21 000 kWh, soit pratiquement le tiers de l'électricité consommée sur place pour le fonctionnement des bornes de paiement, des réseaux vidéo et communications, de l'éclairage du site... La société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône entend réduire ainsi sa contribution carbone. Dans un souci d'esthétique, les panneaux solaires sont intégrés en toiture. Cela permet également la revente de l'électricité produite à EDF au meilleur prix (60,176 centimes €/kWh). Les locaux techniques de cette gare sont en partie enterrés pour une meilleure intégration dans un site forestier proche du château d'Arlay.

Des travaux largement subventionnés par le Conseil Général

Le coût total de l'installation, environ 3 à 4 fois moins cher qu'une création complète de diffuseur, est limité à 3,3 M€ grâce à son raccordement à l'aire du Jura et à l'utilisation des bretelles et du pont existants. Le financement est très largement assuré par le département du Jura qui contribue à hauteur de 2,5 M€, misant sur les futures retombées économiques liées au projet de la base de tourisme et de loisirs de Desnes.

■ Le plus grand parc solaire photovoltaïque français est en chantier

La société Lyonnaise Solarezo vient de démarrer la construction à Saint-Clar (Gers) du plus grand parc solaire photovoltaïque actuellement autorisé au sol en France métropolitaine. Grâce à une technologie au silicium cristallin, il atteindra une puissance de 8,9 MWc, et produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 8000 habitants. Il fournira en particulier l'énergie nécessaire à une base de loisirs et à un parc animalier. Installé sur un terrain de 23 ha de la maison de retraite communale, le parc de Saint-Clar permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 4000 tonnes de CO₂ par an. Le financement de l'opération (environ 35 millions d'euros) est réalisé principalement par le Crédit Agricole. La centrale devrait entrer en production dans le courant du second trimestre de 2010

■ Energies Citoyennes d'Alsace installe un toit solaire de 200 m²

Acte citoyen et solidaire, l'objectif de l'association Energies Citoyennes d'Alsace est de contribuer (à son échelle) à la lutte contre le réchauffement climatique en produisant de l'énergie solaire qui sera consommée au plus proche des besoins. Chacun des 42 Associés, regroupés au sein de la société "Soleil Citoyen d'Aspach-le-Bas", a contribué au financement d'un toit solaire photovoltaïque de 200 m² d'une puissance de 28 kWc, pour un investissement de 130 000 € HT.

et si vous deveniez " Parrain " de ce projet citoyen ?

L'association recherche aujourd'hui encore quelques milliers d'euros supplémentaires (vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66 %) pour acquérir un afficheur électronique de la production d'électricité, visible des passants sur la route de THANN, et la réalisation d'un document pédagogique et d'information...

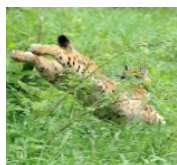
Contact : Jo Schneider Mél : jo.schneider@libertysurf.fr - Secrétaire de l'Association " Energies Citoyennes d'Alsace " 25 rue principale 68800 Leimbach/Thann - Tél 03 89 37 87 25

■ Crédit d'impôts, chercher l'erreur ...

Si vous achetez une installation de chauffage écologique en Kit, ou une chaudière bois d'occasion (au lieu de la faire détruire), vous investissez pour réduire la consommation d'énergie fossile. Mais vous n'avez pas droit au crédit d'impôt « écologique » !

■ FAUNE SAUVAGE

■ FARIO, second jeune lynx réinséré avec succès dans le Jura



Capturé en novembre 2008 en grande difficulté (très dénutri et portant des traces de morsures de chien) après

le probable braconnage de sa mère, ce jeune mâle appelé Fario en raison de sa découverte sur la commune du Lac des Rouges Truites, a été élevé au Centre ATHENAS jusqu'à son relâcher dans le Haut-Jura mi-juin.

Sa vie n'a pas été un long fleuve tranquille : outre les circonstances de sa capture, il s'est fracturé durant les premiers jours de sa captivité un cartilage de croissance de la patte avant droite suite à une chute due à sa faiblesse, puis a déclaré une pneumonie quelques jours avant la date initialement prévue pour son relâcher. Le délai supplémentaire nécessaire à sa complète guérison a été mis à profit pour parfaire son entraînement à l'aide de proies vivantes, conformément au protocole d'élevage établi depuis plusieurs années et ayant permis de relâcher Morissette avec succès.

Un suivi scientifique

Équipé d'une balise Argos/GPS et d'une balise VHF, il fait l'objet d'un suivi quotidien dont les modalités ont été fixées par une convention entre ATHENAS, le CNRS et l'IRD (Institut pour la Recherche et le Développement), ces derniers assurant la réception et le décryptage des données GPS. A l'issue de plus de 3 mois de suivi, plusieurs captures et consommations de chevreuil ont pu être constatées (2 avérées, constatées de visu, et au moins 3 supposées suite à des stationnements prolongés). Il s'est beaucoup déplacé (plus de 150km au total), vraisemblablement poussé par des adultes cantonnés et leurs marquages territoriaux. Fréquentant de ce fait davantage les zones de lisières et de pré-bois que les grands massifs, il a malgré tout réussi à survivre et chasser, manifestant ainsi beaucoup d'opportunisme. Il sera suivi jusqu'en juin 2010, date à laquelle son collier se décrochera et pourra être récupéré. Souhaitons lui longue vie et pas de mauvaise rencontre comme celle qu'a probablement fait Morissette avec qui le contact a été brutalement perdu durant un week-end d'octobre 2008...

Tél : 03.84.24.66.05 <http://www.athenas.fr>

■ Rapport Lang sur les nuisibles : une vision rétrograde et partisane de la biodiversité



Le député de Moselle, M. Pierre Lang, vient de remettre au ministre de l'écologie M. Borloo son rapport sur la notion d'espèce « nuisible ». A l'heure où la société prend conscience du rôle et de l'importance de la biodiversité pour notre avenir, où les états se mobilisent pour enrayer son déclin, on pouvait espérer trouver dans ce rapport des propositions allant dans le sens d'une meilleure protection de la faune sauvage et d'une réhabilitation des espèces dites « nuisibles ».

Or c'est tout l'inverse : les propositions du rapport Lang visent à aggraver les menaces sur les espèces sauvages ! Il s'agit notamment :

- de déroger au statut d'espèce protégée pour permettre la destruction des rapaces ;
- d'autoriser la destruction des nids et des œufs des oiseaux chassables, actuellement interdite ;
- de permettre le piégeage et la destruction des espèces classées « nuisibles » sur toute la France, au lieu de les limiter aux départements où ces espèces causent des dégâts ;
- et même de légaliser l'usage du poison pour le pigeon ramier, alors que les conséquences du poison en milieu naturel sont catastrophiques pour les espèces sauvages.

“ Les vraies questions ne sont pas posées ... ”

Tout est dit : le rapport de M. Lang n'est que le porte-voix des demandes les plus extrêmes des piégeurs et des chasseurs, et les vraies questions ne sont pas posées. Le rapport aurait dû aborder la question de la justification de cette liste, pourquoi ces espèces sont-elles considérées « nuisibles » ? Quels dégâts réels ? Avec quelles conséquences économiques ? Mais il est vrai que les réponses risquent de conduire à une sacrée remise en cause de la liste... En effet, la plupart des espèces concernées ne figurent que parce que les chasseurs vivent la prédation qu'elles exercent sur la faune sauvage comme une concurrence envers leur activité de chasse (une martre peut manger un lapereau que le chasseur préférera dans son carnier...). Et puis il aurait fallu ne pas oublier que les prédateurs, grands consommateurs de petits rongeurs, sont de précieux auxiliaires de l'agriculture. Il ne s'agit pas de nier pour autant que certaines espèces peuvent poser à certaines activités des problèmes qu'il faut résoudre. Répondre aux dégâts par la seule destruction n'est plus acceptable aujourd'hui, alors que des méthodes de prévention, non nocives pour la faune, existent et sont efficaces. La prédation n'offre souvent qu'une réponse partielle, le renard tué sera remplacé par un autre alors que rendre le poulailler inaccessible au renard est efficace contre tous !

Quelle suite sera donnée à ce rapport ?

Traduisant une vision rétrograde et partisane de la faune sauvage, il ne répond pas aux enjeux de la protection de la nature du XXI^e siècle. Il ne peut donc être la base d'une réforme. FNE et les associations de défense de la nature appellent à une réhabilitation des espèces dites « nuisibles », qui passe par une réforme de leur réglementation sur une base scientifique (prise en compte de l'état de conservation des espèces, réalité des problèmes posés), et équilibrée (mesures de prévention, d'indemnisation quand nécessaire, ...). Une réforme en phase avec les enjeux cruciaux de sauvegarde de la biodiversité et les attentes de la société.

Qu'est-ce qu'un « nuisible » pour la loi aujourd'hui ?

Le terme « nuisible » appliqué à la faune sauvage a une signification très précise. Il s'agit des espèces qui figurent sur une liste nationale fixée par décret. Pour les mammifères : Belette, Chien Viverrin, Fouine, Lapin de garenne, Martre, Putois, Ragondin, Rat musqué, Raton laveur, Renard, Sanglier, Vison d'Amérique. Pour les oiseaux : Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Geai des chênes, Pie bavarde, Pigeon ramier. Chaque année, à partir de la liste nationale et après avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (Instance où les chasseurs sont majoritaires), les Préfets fixent pour leur département la liste des espèces classées « nuisibles ».

Ces espèces « nuisibles » sont également classées « gibiers » et finalement, elles sont donc :

- tirées, en période de chasse,
- tirées, pendant une période de tir complémentaire fixée par le Préfet, à la suite de la saison de chasse. Certaines espèces peuvent dans certains départements être tirées toute l'année.
- piégées (sauf le sanglier)...

LA TRAME VERTE ET BLEUE :

un engagement du Grenelle de l'environnement

La biodiversité, c'est la vie et son fonctionnement. L'humain en fait partie et en dépend. Chaque jour, nous profitons de ce que nous offre la biodiversité, tissu vivant de la planète, notre « assurance-vie ». Or, la biodiversité est en régression, les constats scientifiques sont clairs et sans appel.

Il nous faut donc inverser la tendance, mais comment agir ?

Les réseaux écologiques, une réponse indispensable

A la base, une politique de protection de la nature pouvait se permettre de s'appuyer sur des morceaux de nature remarquable protégés, par-ci et par-là, et qui faisaient office de « réservoirs », tels les parcs nationaux, les réserves naturelles, etc. Mais dans le contexte actuel d'une biodiversité en voie de régression massive du fait de la réduction des surfaces non bâties (l'équivalent d'un département disparaît sous le bitume tous les 10 ans), de la pollution, de la surexploitation des ressources, de la dégradation des milieux... la préservation de fragments de nature isolés dans l'espace, si elle reste nécessaire est insuffisante. Au milieu d'une « matrice » hostile, on ne peut se contenter de protéger tels ou tels milieux remarquables sans lien avec les autres. En effet, la biodiversité est faite d'interrelations, entre les espèces, entre les espèces et les milieux... Ces interrelations permettent la résistance d'un milieu donné à une agression, à un changement, elles permettent aux écosystèmes de fonctionner. Sans ces interrelations, la vie ne perdurerait pas depuis des millions d'années et elle ne sera pas capable de s'adapter pour durer encore et préparer l'avenir, le nôtre compris. Or fragmenter, isoler les milieux et les populations d'espèces qui y vivent, c'est réduire les interrelations. On voit bien dès lors la nécessité de retisser la trame du vivant, la nécessité de relier les milieux, la nécessité de permettre aux espèces de se déplacer. Il faut « penser réseaux et continuités écologiques » : c'est tout l'enjeu de cet ambitieux projet de Trame Verte et Bleue.

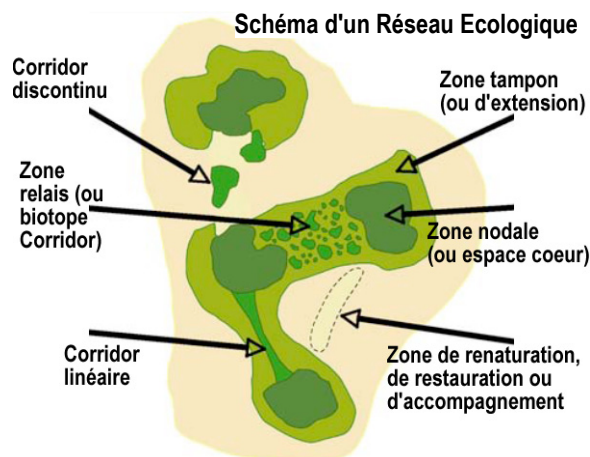
Il y a continuités et continuités

Pour un oiseau d'eau migrateur, la continuité peut s'entendre par le maintien ou la reconstitution de zones humides de loin en loin le long du littoral du nord au sud. Pour un insecte pollinisateur, la continuité peut correspondre à un ensemble d'espaces sans pesticide ni insecticide. Pour un petit mammifère, une simple succession de haies suffira. Pour la grande faune, un couvert forestier ou de prés de façon continue sur de grandes distances est nécessaire (on peut là parler de corridors). Pour une plante, il va s'agir de mainte-

nir des milieux favorables. Des batraciens auront, quant à eux, besoin d'un réseau de mares, etc. Au final, la Trame Verte et Bleue doit être la résultante de multiples (re)constitutions partout, de continuités « fines », constituées de milieux favorables indispensables (les zones nodales) et de ce qui permet d'assurer des connexions. On parle de la trame des landes, de la trame littorale, de celle des vieilles forêts et bocages, de la trame des milieux agricoles extensifs, de la trame des cours d'eau et milieux associés, etc. L'objectif, c'est de maintenir et même d'augmenter les espaces favorables à la biodiversité et leurs liaisons. En se rappelant que l'important, c'est d'éviter l'irréversible: quand une tourbière disparaît sous un parking ou une pelouse sèche sous un lotissement, c'est pour toujours !

Concrètement, comment faire ?

Si l'on veut que la Trame Verte et Bleue existe, il faudra qu'en dernière étape, les documents d'urbanisme (PLU des communes ou SCOT de l'agglomération) aient parmi leurs objectifs le respect des continuités écologiques. C'est-à-dire que lors des choix d'aménagement du territoire, il faudra définir les zones contribuant à la Trame Verte et Bleue. Par exemple, dans une commune rurale, des haies devront être maintenues et relier des bosquets, des mares devront être conservées, des prairies d'élevage extensif également. Une entreprise devra s'engager à conserver la pelouse sèche à orchidée qui est dans son terrain et l'ouverture d'une nouvelle zone à urbaniser sera déplacée pour ne pas faire disparaître un verger ancien, refuge pour de nombreuses espèces. Par exemple, lors de l'élaboration d'une nouvelle ligne TGV, des zones devront être exclues car trop importantes pour les continuités écologiques, tandis qu'ailleurs les travaux de réalisation devront prévoir des passages à faune. Des projets de route devront être abandonnés s'ils font disparaître irrémédiablement un milieu ou une espèce (par exemple, le grand contournement de Strasbourg ne peut conduire à la disparition des derniers hamsters sauvages). La Trame Verte et Bleue n'est pas un outil de protection de plus, elle est un outil d'aménagement du



territoire qui doit permettre la prise en compte de la nature sur l'ensemble du territoire.

Associer tout le monde

Pour que cette ambition réussisse, il convient de mobiliser tous les acteurs, les élus, les agriculteurs, les forestiers, les entreprises mais aussi les populations locales. C'est d'autant plus vrai dans un pays comme le nôtre où les dynamiques naturelles sont liées aux dynamiques de la société (nous n'avons plus de grands espaces « sauvages »). Comme le dit Robert Barbault du Muséum national d'Histoire naturelle : « Faire la trame verte et bleue, c'est renouer les réseaux du vivant pour que la nature fonctionne mais c'est aussi dans les territoires, renouer les liens sociaux autour de la nature qui nous est indispensable ».

Où en est l'engagement du Grenelle?



L'engagement 73 du Grenelle est donc consacré à la mise en place de la TVB, les lois Grenelle 1 et 2 et des guides méthodologiques en cours de réalisation en définissent le contour. Le niveau national est censé donner les grands axes stratégiques de mise en œuvre, le niveau régional devra, lui, définir un schéma de cohérence écologique, c'est-à-dire réaliser un document de planification des continuités écologiques de la Région. Les échelons locaux devront ensuite tenir compte de ce schéma pour leurs aménagements. Si l'on sent que la dynamique Grenelle se poursuit, l'ensemble des acteurs de la société affirmant son attachement au projet, il n'en reste pas moins que des écueils demeurent. Quel dispositif de concertation ? Quelles bases scientifiques ? Quelle prise en compte finale dans les PLU ? Quel respect de la TVB par les infrastructures ? Quelle gestion pour les agriculteurs, les industriels ou les communes ? Autant de questions qui restent ouvertes.

Pour en savoir plus :

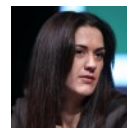
- <http://www.fne.asso.fr>
- <http://www.biodiversite2012.org>



■ La taxe carbone victime de la démagogie fiscale

■ par Sandrine Béliet,

35 ans, juriste et ancienne directrice de France Nature Environnement, négociatrice lors du Grenelle de l'environnement, a été élue le 7 juin 2009 députée européenne Europe Ecologie.



Jusqu'à ce week-end, je ne voyais pas l'intérêt de m'immiscer dans le débat sur la taxe carbone tant il a coulé d'encre sur le sujet ces dernières semaines. Qu'écrire qui n'ait pas été écrit? Comment le dire pour rétablir la justesse et la vérité sur ce que constitue, ou devait constituer, la contribution climat énergie? Et puis, samedi 27 septembre au matin à Thionville au lancement de la votation citoyenne pour le maintien de la poste en service public, ce n'est pas sur la notion de service public que le journaliste de l'Huma m'a interrogée, ce n'est pas sur nos valeurs de solidarité territoriale qu'un passant m'a interpellée en ces termes «vous les écolos vous voulez qu'on paie, vous vous en foutez des pauvres!».

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Comment d'une situation où tout le monde, ou presque, considère que les changements climatiques représentent une menace sérieuse, admet qu'il est urgent de limiter nos consommations énergétiques émettrices de CO2 et reconnaît qu'il faut une incitation financière directe et spécifique sous condition que simultanément soient mises en œuvre des solutions alternatives, nous soyons arrivés à une opposition globale à toute idée de taxation énergétique? Que s'est-il passé pour que cette bonne idée soit ainsi gâchée, déformée, atténuée...? Que s'est-il passé pour que la mesure soit jugée injuste aujourd'hui, alors que la vraie injustice pour les plus démunis serait justement de ne pas prendre cette mesure. Parce que ce sont bien ces derniers qui seront les premiers touchés par l'augmentation du coût éner-

gétique laissé à la loi du marché; ce sont bien eux qui seront les premiers touchés par les effets du dérèglement climatique! Nous devons cette situation à une magnifique démonstration de démagogie politique de la part de ceux qui ne veulent pas du changement et qui ont royalement réussi à «carboniser» un choix d'avenir progressif et réaliste. Quelques vrais mensonges et approximations pour des positions plus électoralistes qu'écologistes, pour une classe politique déterminée à faire passer les élections régionales avant la défense de la planète et de ses habitants. J'avoue que je n'ai pas pris garde aux alertes comme celles lancées par France Nature Environnement : «Entre le flou gouvernemental et polémiques socialistes, la fédération FNE craint que la montée du «populisme fiscal» ne nuise à la réforme. Si on décrédibilise l'instrument, les écologistes passeront pour ceux qui veulent une écologie punitive et taxative». J'ai sous-estimé la manœuvre politicienne de nos bons gros partis traditionnels qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez et qui calculent leurs positionnements non plus dans la poursuite de l'intérêt général mais au regard d'intérêts électoralistes: ne reculer devant

Contribution Climat Energie: agir maintenant pour ne pas subir demain

Reposons simplement les termes du débat et revenons aux fondements de ce que devait constituer la Contribution Climat Energie, telle que proposée et soutenue par les écologistes, portée par toutes les ONG pendant le Grenelle. La taxe carbone n'est pas la contribution climat énergie. Ce n'est pas qu'une question de sémantique: le choix des mots n'est pas innocent et n'est pas sans effet. Le mécanisme retenu par le gouvernement exclut la production électrique dans l'assiette de la taxe. En d'autres termes, l'exonération de l'électricité invite à intensifier le recours au chauffage électrique, promotion engagée dès le Grenelle!. C'est une aberration écologique puisque nos centrales électriques fonctionnent au gaz et au charbon pour répondre aux pointes de la demande électrique avec un bilan carbone désastreux. Une aberration sociale et contre-productive par rapport à l'objet même de la contribution climat énergie qui vise la réduction de notre consommation énergétique. Ceci étant dit, si nous sommes tous d'accord sur le fait que face aux bouleversements climatiques qui menacent, il convient d'agir dès maintenant. Personne ne peut honnêtement nier que la contribution Climat-énergie constitue indubitablement un des outils de cette action pour induire le changement qui doit intervenir dans nos modes de production et de consommation. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le développement de la fiscalité environnementale doit nous réjouir. Car il s'agit d'un outil qui viendrait se substituer et non s'ajouter à la taxation sur le travail, en contribuant à une meilleure efficacité des politiques publiques environnementales, dont le développement d'alternatives comme les transports publics. Les taxes visent à être utilisées pour différencier le coût de produits afin de tenir compte de leur rareté et impact écologique, tandis que les dépenses fiscales et les aides publiques doivent permettre le développement de comportements moins polluants et/ou la consommation d'éco produits. S'inspirant des expériences en Suède, au Danemark, le principe d'une contribution climat énergie est de faire augmenter progressivement le prix de l'énergie afin d'encourager chacun à réduire ses consommations. Avec cette mesure, qui donne un signal clair, les citoyens vont pouvoir se préparer à la raréfaction annoncée du pétrole, tandis que les entreprises vont être encouragées à innover pour mettre sur le marché et démocratiser des produits plus «écologiques». Elle constitue un levier d'innovation technologique et de changement des comportements plus que jamais indispensables. La contribution climat énergie constitue une opportunité pour la France de donner un nouveau sens à sa politique fiscale, de faire basculer les régulations pour qu'elles soient moins pénalisantes pour l'emploi tout en sanctionnant les excès de la consommation d'énergie. Et ce n'est pas une augmentation de la fiscalité mais sa réorganisation : elle ne sera pas plus lourde, mais plus écologique. Il n'a jamais été question d'augmenter la pression fiscale. Les écologistes ont toujours accompagné le mécanisme du principe d'une contrepartie pour les ménages et les entreprises. L'objectif de la contribution climat énergie n'est pas de remplir les caisses de l'Etat, mais d'inciter chacun à changer de comportement. Le mécanisme proposé depuis toujours du chèque vert ou chèques «éco-énergie» permet d'encourager financièrement ceux qui réduisent leurs consommations d'énergie: c'est une sorte de bonus-malus permanent. Ceux qui économisent le plus d'énergie sont doublement gagnants : ils réduisent leur facture d'énergie, tout en continuant à recevoir un chèque. Et le consommateur devient un acteur actif de la transformation de la production dès lors que l'achat d'appareils « efficaces » (élec

triques) sont doublement gagnants : ils réduisent leur facture d'énergie, tout en continuant à recevoir un chèque. Et le consommateur devient un acteur actif de la transformation de la production dès lors que l'achat d'appareils « efficaces » (élec

❗ **L'injustice n'est pas la fiscalité environnementale, l'injustice serait de ne rien faire** ➡

❗ **un levier d'innovation technologique et de changement des comportements** ➡



troménager, éclairage...) ou encore de panneaux solaires ou chaudières bois permet de faire une double économie: à l'achat et sur la facture énergétique chaque mois. Ex : Dès lors que les frigos basse consommation seront moins chers à l'achat qu'un frigo classique, ces derniers ne devraient plus se vendre et les producteurs ne devraient donc plus les produire...La réorientation de la demande sur de nouveaux produits conduira les entreprises à s'inscrire elles aussi dans un nouveau cercle de production et s'inscrire dans la transformation de l'économie par l'écologie.

Ultimatum Climat :

Le changement n'est plus négociable!

La fiscalité écologique en France est aujourd'hui «loin d'être exemplaire en Europe» comme le souligne l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). «Elle ne représentait que 2,3% du PIB en 2006 (21ème rang sur 27) alors que certains pays européens sont déjà parvenus, grâce notamment à une taxation plus lourde des énergies fossiles, à des niveaux sensiblement plus élevés : 6% du PIB au Danemark, 4,1% aux Pays-Bas, et 2,7% en moyenne dans l'Union européenne». La France a perdu son rôle de pionnier et leadership, elle qui instituait dès 1964 les redevances sur l'eau ou encore en 1985 une taxe sur la pollution atmosphérique. Avec le système d'affectation que les écologistes proposent, fiscalement neutre pour les entreprises et redistributif pour les ménages, la France a les moyens de mettre en place unilatéralement un instrument puissant de décarbonisation de l'économie, et de prendre ce faisant de l'avance dans la course ouverte de l'après-pétrole. Transport et bâtiments sont deux secteurs clé et ne sont pas ou peu couverts par le champ des politiques européennes. La contribution climat énergie complète le système européen des quotas d'émissions pour ces secteurs d'émissions diffuses. Et il sera essentiel de porter cette mesure au niveau européen : le signal-prix sur le carbone doit toucher l'ensemble des acteurs de l'Union européenne, car c'est une échelle importante pour répondre au défi du changement climatique. A la fin de l'année, le monde a rendez-vous à Copenhague, pour trouver un accord international sur la question climatique. Vous vous souvenez de la mythique phrase de G.W Bush : «le mode de vie américain n'est pas négociable». Aujourd'hui, la donne a changé et soyons clairs : si nous devons changer nos modes de vie aujourd'hui, c'est parce que la planète et le climat nous indiquent qu'il en va de la survie de l'humanité et que la réduction de nos émissions de CO2 n'est simplement plus négociable.

Monsieur le Président ...

L'ULTIMATUM CLIMATIQUE

www.copenhagen-2009.com

Fin décembre se tiendra à Copenhague le Sommet de l'ONU sur le climat. Confrontés au péril climatique, les dirigeants du monde entier devront parvenir à surmonter leurs divergences d'intérêts de court terme pour se rassembler autour d'un projet politique mondial fondé sur un constat scientifique objectif et ainsi donner une suite au protocole de Kyoto qui soit à la hauteur des enjeux que nous allons devoir tous ensemble affronter dans les décennies à venir. Le résultat de cette conférence dessinera l'avenir de l'humanité. Or, comme le rappelle M. Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU, « nous sommes au bord d'une catastrophe si nous n'agissons pas ».

Acteurs reconnus de la protection de l'environnement, des droits humains et de la solidarité internationale, conscients des responsabilités qui sont les nôtres, nous avons décidé pour la première fois de parler d'une seule voix pour vous exprimer publiquement notre préoccupation et vous appeler à agir avec ambition et détermination lors de la Conférence de Copenhague. Au regard de l'ultimatum climatique auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui, Monsieur le Président, vous aurez rendez-vous avec l'Histoire en décembre 2009.

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. L'activité humaine en est la cause. Ses impacts se font déjà ressentir en différents points du globe, notamment par la multiplication des catastrophes climatiques. Si nous n'agissons pas maintenant, ils seront sans aucun doute encore plus dévastateurs. C'est le constat sans appel de 2 500 scientifiques du monde entier qui ont reçu collectivement le Prix Nobel de la Paix en 2007 pour leurs travaux sur le phénomène des changements climatiques. Depuis, de nouveaux éléments scientifiques montrent, chaque jour, que le climat se dérègle au-delà des prévisions les plus pessimistes, avec des conséquences bien plus précoces que prévues et d'ores et déjà visibles. S'il est encore difficile d'évaluer avec précision l'amplitude des impacts, le danger est en revanche déjà certain. Ecosystèmes ravagés, variabilité climatique extrême, hausse du niveau des océans... les premières victimes de ces catastrophes en chaîne sont les populations déjà vulnérables en Afrique subsaharienne, en Asie centrale, du Sud Est ou dans de nombreux pays insulaires. La sécurité alimentaire, l'accès à l'eau ou à la terre sont gravement menacés et des centaines de millions de personnes risquent d'être poussées à l'exode, grossissant les rangs de ceux que l'on nomme les « réfugiés climatiques ». Dans un monde de crises, nous craignons que la guerre, l'autoritarisme, les inégalités, la misère et la souffrance humaine prennent encore un peu plus le pas sur la paix, la dignité humaine et la démocratie. L'urgence climatique nous commande donc d'agir à la hauteur des périls qui sont devant nous. Nous maîtrisons déjà la plupart des technologies nécessaires pour relever le défi d'un mode de développement qui intégrerait à sa juste mesure l'impératif climatique. De plus, cette rupture avec un modèle de développement hérité d'un passé révolu recèle des opportunités d'économies, d'emplois et d'innovations considérables. Encore faut-il que nous prenions la décision politique de le faire.

Tout d'abord, il faut impérativement parvenir à stopper la croissance des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2015 avant de les faire décroître. C'est la seule voie pour limiter le réchauffement des températures bien en dessous de 2°C, seuil au-delà duquel la capacité à s'adapter de nos sociétés et des écosystèmes est menacée. Pour ce faire, Les pays industrialisés, dont la France, doivent s'engager collectivement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici à 2020 par rapport à 1990. Mais cela ne sera pas suffisant. Les pays en développement doivent, eux aussi, mettre en place les politiques industrielles, énergétiques et agricoles qui limiteront la croissance de leurs émissions avant de les réduire, sans compromettre leur légitime aspiration au développement économique et social. L'accord de Copenhague devra permettre à ces pays d'évoluer vers des modèles sobres en carbone. Il devra aussi leur permettre de s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique. Pour nombre d'entre eux, en particulier les plus vulnérables, ces actions ne pourront se faire sans le soutien financier et technique des pays industrialisés. Les besoins d'ici à 2020 sont évalués à plus de 100 milliards d'euros par an. C'est moins de 10% des dépenses militaires mondiales. Responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui dans l'atmosphère, munis de capacités d'action plus fortes, les pays industrialisés portent la responsabilité morale, légale et économique de mener le combat contre le dérèglement du climat. Monsieur le Président, vous vous devez de prendre la tête de ce combat qui est sans aucun doute l'enjeu de ce siècle. Notre avenir commun dépendra dans quelques semaines des choix politiques qui seront faits.

Vous aussi signez cet appel : <http://www.copenhagen-2009.com>



**Café Citoyen à 20h30 « la Pomme d'Or »
grande rue à Dole Jeudi 19 Novembre**



■ Du Bio dans les cantines !

Ambition formulée lors du Grenelle de l'Environnement, l'intégration de l'alimentation bio à hauteur de 20% d'ici 2012 dans la restauration collective (scolaire et d'entreprise) est un pari qui, pour méritant qu'il soit, est encore loin d'être gagné ...

A l'occasion du premier renouvellement du marché de la cantine scolaire, la petite ville de Cesson (Seine et Marne) a choisi d'écologiser ses menus. Depuis la rentrée, ses écoles servent des repas bio à 40% et privilégient les fruits et légumes locaux et de saison. Quant aux viandes recomposées, elles ont été bannies. Au-delà des objectifs écologiques, travailler sur la qualité des produits, éduquer au goût et améliorer la santé des habitants à long terme faisait partie des priorités du programme du nouveau maire Jean-Marc Brûlé, élu vert.

Un coût raisonnable

La municipalité de Cesson a mis en place un nouveau cahier des charges imposant à ses fournisseurs un approvisionnement quotidien en pain bio et de proposer jusqu'à deux autres composants bios parmi les féculents, les fruits et légumes et les produits laitiers. Le léger surcoût, environ 20 centimes d'euros par repas, n'a pas été répercuté sur la facture des parents. La municipalité a pris en charge les 22 000 € supplémentaires à déboursier. Mais à l'échelle d'une commune, même de relativement petite taille comme Cesson, cet excédent n'est pas phénoménal. Quand on sait qu'un feu d'artifice, soit un événement festif qui ne dure qu'une dizaine de minutes, représente en moyenne un coût de 7000 euros... on relativise ! Tout cela demeure une question de choix, de priorité, dans la répartition des budgets. Il faut dire aussi que la commune est engagée dans une démarche environnementale globale qui a permis de faire des économies en rationalisant la consommation d'énergie, par exemple. Le fait d'arrêter de chauffer les bâtiments pendant les vacances scolaires illustre bien cet effort pour repenser notre façon de consommer et s'efforcer de limiter les déperditions, le gâchis. Quant au fait de mettre le bio en option dans le cahier des charges, il a eu pour effet de renforcer la concurrence entre les fournisseurs en mettant en évidence le prix de base du repas et celui des ingrédients bio introduits. Les devis présentés restaient tous abordables.

Une démarche participative

Le projet a été mené en concertation avec les habitants. Un groupe de travail, ouvert aux parents d'élèves, sur la question du bio dans la restauration scolaire a été créé afin de définir le contenu du cahier des charges imposé aux fournisseurs. Il ne s'agissait pas, de dicter un point de vue, mais bel et bien, de sensibiliser, petit à petit, pour que les Cessonnais prennent eux-mêmes conscience de la nécessité de repenser nos modes de consommation. Des plaquettes de sensibilisation ont également été distribuées aux enfants pour mieux leur expliquer la démarche. Une aventure passionnante. Et la municipalité ne compte pas s'arrêter là : une maison de la petite enfance verte va bientôt ouvrir ses portes à Cesson. Bâtiment à basse consommation, éolienne, toiture végétalisée, ventilation naturelle, panneaux photovoltaïques : la future crèche sera ex-

empleaire en matière d'efficacité énergétique !



■ Dole Vert

Suite à la réflexion engagée sur l'approvisionnement de produits bio en circuit court sur la commune de Dole, et notamment le futur besoin dans la restauration collective (20% de bio en 2012), Isabelle Nouvellon adjointe Verte au Développement Durable, veut soutenir l'agriculture Bio.

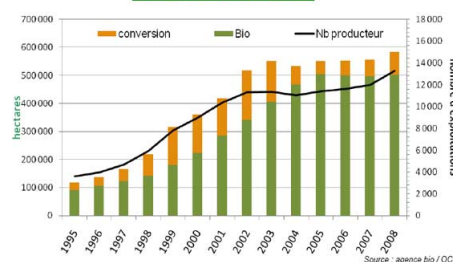
Au dernier conseil municipal, Isabelle Nouvellon a présenté à l'assemblée, une délibération proposant l'exonération de taxe foncière pour les agriculteurs pratiquant ce mode de culture. Délibération acceptée à l'unanimité. Il s'agit ainsi d'inviter les agriculteurs présents sur la commune à la reconversion au biologique.

■ Le déficit entre production et consommation bio se creuse

En croissance de 10% par an depuis 10 ans, le marché du bio affiche pour 2008 une hausse de 25%, malgré la crise. La santé, le goût et la protection de l'environnement expliquent ce succès, facilité par l'étendue des réseaux de distribution. Mais cet engouement est aussi synonyme d'importations, d'émissions de gaz à effet de serre et de bio « low cost ».

De 1999 à 2008, les surfaces cultivées en bio ont plus que doublé, pour atteindre, sur le territoire français, 580 000 ha. Une augmentation notable du nombre de producteurs mais qui ne parvient pas à suivre la demande. Avec une croissance de 25 % par rapport à l'année dernière, les produits bio ne couvrent encore aujourd'hui que 1,7 % du marché alimentaire. La bio ne connaît pas la crise de la consommation, or si la demande continue sa progression, notamment avec l'engagement attendu des restaurants collectifs dont 1/3 pourrait bien passer au bio d'ici 2012, des efforts conséquents devront être consentis pour soutenir les producteurs et ceux qui souhaitent se convertir. Les grandes surfaces alimentaires représentent aujourd'hui 42 % des ventes, avec une croissance importante de plus de 75 % enregistrée depuis 2005. Tous les produits sont concernés, en passant par les produits laitiers, le pain, la viande,

Evolution des surfaces et du nombre d'opérateurs engagés en bio depuis 1995



Source : agence bio / OC

-de, l'épicerie ou encore les boissons.

Bilan carbone désastreux ...

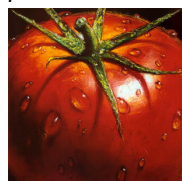
Malgré l'impact positif sur l'offre de la hausse de la demande, la situation française reste très en deçà de ses voisins : En France, la surface agricole dédiée au bio ne représente que 2,17% de la surface agricole utilisée contre 8% des terres agricoles à l'échelle européenne. En comparaison, l'Italie affiche déjà 17%, l'Allemagne 14% et l'Espagne 12%. Conséquence : les produits bio sont massivement importés de pays européens mais également de pays plus lointains, comme l'Argentine, Israël ou la Nouvelle-Zélande, et affichent un bilan carbone alourdi par le transport... 30% des produits bio consommés en France sont importés. Un taux qui atteint 75% pour les jus de fruits, 60% pour les fruits et légumes et produits d'épicerie sèche. Par ailleurs, plus du tiers des importations sont des produits exotiques (agrumes, café, thé, cacao...). Si l'on peut se réjouir des progrès enregistrés, il faut désormais travailler à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande des consommateurs en privilégiant l'augmentation de la production de proximité et ne pas chercher seulement à profiter de prix plus bas dans d'autres régions du monde, au risque de voir se développer une agriculture bio à bas prix, très loin des critères environnementaux requis ...

Tout pour l'agriculture industrielle

Nicolas Sarkozy a annoncé un plan de soutien 'massif' à l'agriculture le 27 octobre à Poligny : pas moins de 5 000 mots pour vanter le modèle agricole productiviste français. En effet, les 650 millions d'euros et le milliard d'euros de prêts bonifiés ont été annoncés sans aucune mention de l'agriculture bio, alors que les méfaits de la production conventionnelle font la « Une » des journaux sous forme d'eau du robinet non potable, d'algues vertes sur les plages, de pesticides dans les aliments et dans l'air, d'abeilles déboussolées, ... Deux ans après le Grenelle de l'environnement, le grand écart présidentiel est de plus en plus flagrant, puisque après les transports c'est au tour de l'agriculture classique d'être sponsorisée à coup de millions d'euros, deux secteurs pourtant très dommageables, tant pour le réchauffement climatique, que pour l'environnement ou la santé.

AMAP : manger, un acte engagé...

Faire un choix de consommation est déjà un acte politique au-delà d'un intérêt privé. Cette prise de conscience se fait progressivement



et la forte émergence d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) - plus d'un millier à ce jour - en France en est une preuve parlante.

A Dampierre, l'AMAP de la source a vu le jour en juin 2009 permettant aux 30 familles adhérentes de bénéficier d'un panier hebdomadaire de légumes bio avec un partenariat conclu avec 2 maraîchers bio (Céline et Denis Halliez à Burgilles, Léo Francioli à Moissey). Bien sûr, les adhérents ont la volonté d'avoir accès à une alimentation de qualité, mais cet intérêt personnel se fonde dans beaucoup d'autres objectifs. Adhérer à une AMAP, c'est aussi faire le choix de :

- de la préservation des terres agricoles, de la qualité de l'eau et des variétés de légumes qui n'ont pas les faveurs de l'agriculture conventionnelle.
- de répondre à des enjeux environnementaux : peu de transports, pas d'emballage, consommation de légumes de saison...

- soutenir l'agriculture paysanne qui doit permettre à un maximum d'agriculteurs de vivre correctement de leur métier sur une exploitation de taille « humaine » sans avoir à travailler comme un forcené et s'endetter pour une mécanisation à outrance.

- de faire vivre une économie locale solidaire basée sur le partenariat et la confiance: en retissant le lien producteur/consommateur, en s'engageant à acheter une partie de la récolte du producteur en début de saison, en partageant les aléas de la production avec le maraîcher, en évitant les intermédiaires faisant pression sur les prix et engrangeant les marges les plus avantageuses. Evidemment, ces objectifs idylliques peuvent se confronter à des difficultés sur le terrain, qui pour autant ne sont pas d'ordre à remettre en cause ces objectifs essentiels, mais qui nécessitent néanmoins un travail de sensibilisation, de débat et d'ajustements enrichissants. Actuellement, une liste d'attente s'allonge pour bénéficier d'un panier de légumes alors que nous n'avons fait pratiquement aucune « pub ». L'enjeu pour l'AMAP de la source sera prochainement de réussir à trouver des terres agricoles disponibles pour installer un porteur de projet en maraîchage bio pour répondre à un potentiel de consommateurs conséquent sur le secteur (toute info à ce sujet est bienvenue !). Les AMAP ne révolutionneront pas à elles seules l'agriculture de notre pays mais elles contribuent à l'émergence d'un autre projet agricole, loin du modèle agricole intensif, productiviste développé par les responsables successifs du monde agricole avec l'appui de la PAC de l'Europe. La mobilisation citoyenne des AMAP devra donc se faire le relais de cette lutte politique plus globale...

■ **Harold Bertschy**, AMAP de la Source

Tél : 03 84 81 35 93 Mail : harold.bertschy@sfr.fr



Un mauvais projet pour le développement du Nord Jura !

Serre Vivante participe au collectif « Le Clair Obscur » opposé à l'installation d'un hypermarché Leclerc à proximité de Dole. Ce collectif fédère les représentants du monde agricole, les consommateurs, les commerçants de Dole et d'Auxonne...

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Jura a rejeté en juillet une demande d'installation à Crissey. Le 7 octobre, c'est la CDAC de Côte d'Or qui rejetait à son tour un projet à Auxonne. Les élus locaux ont indiqué ainsi leur volonté de soutenir les commerçants du centre ville, de préserver le commerce de proximité mais aussi le potentiel agricole péri-urbain et nous nous en félicitons.

Consommateurs, Producteurs, Commerçants : Tous perdants !

Le projet Leclerc menace en effet de faire disparaître le commerce de proximité, appauvrissant ainsi l'offre globale, de créer une pression sur les maraîchers, de fragiliser l'emploi, d'apporter de nouvelles nuisances... au seul profit des actionnaires de Leclerc dans un secteur où depuis longtemps l'offre alimentaire est plus que suffisante. C'est donc pour dire non à l'étalement urbain, aux emplois précaires, à la pollution, à l'insécurité, aux nuisances que nos voix se sont unies et que nous demandons aux élus de soutenir des alternatives à ce projet aberrant !

■ Pollution du Doubs

La consommation et la vente de poissons provenant du Doubs et de ses affluents sont interdites depuis fin septembre 2009 par arrêté préfectoral en raison d'une "pollution historique" aux PCB



Que sont les PCB ?

Les polychlorobiphényles (PCB), ou pyralènes, sont des produits de l'industrie nés en 1929. Fabriqués à partir du chlore, ils ont été massivement utilisés en tant qu'isolants électriques dans les transformateurs jusqu'à leur interdiction en 1987. Toujours présents dans l'environnement de par leur insolubilité, ils polluent principalement nos cours d'eau. « L'homme est exposé aux PCB essentiellement par la consommation de produits gras d'origine animale : poissons, viandes et produits laitiers. Toute la population française est exposée par l'alimentation générale », explique l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments. Se fixant facilement dans les sédiments ou sur diverses matières en suspension dans les milieux aquatiques, les poissons sont les principaux vecteurs de transmission à l'homme.

Près de 200 km de cours d'eau concernés

Cette interdiction porte sur le cours du Doubs, en aval du barrage de Mathay (Doubs) jusqu'à la confluence Doubs-Saône à Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire), ainsi que dans les canaux et plans d'eau en dérivation. Elle touche au total près de 200 km de cours d'eau sur trois départements. De récentes analyses effectuées dans le Doubs ont mis en évidence une contamination des poissons par les PCB d'espèces bio-accumulatrices -anguilles, barbeaux, brèmes, carpes, tanches et silures. L'arrêté pris le 16 septembre par les préfets du Doubs, du Jura et de Saône-et-Loire vise à appliquer le principe de précaution. Un plan d'action national est engagé afin d'améliorer la connaissance de ce phénomène de "pollution historique" et ses conséquences sanitaires.



■ EDF: inflation galopante...

1,9 % avait annoncé le gouvernement en août. Pas de quoi s'affoler. La réalité est bien plus alarmante : une majorité d'abonnés voit ses tarifs EDF flamber. Les plus pénalisés sont les petits consommateurs qui ont un abonnement de 3 kVA. Pour eux, c'est l'explosion : l'abonnement annuel bondit de 24,84 € à 66,82 €, une hausse de 170% que la baisse du prix du kWh ne compensera pas. Pas de chance non plus pour ceux à 6 kVA dont l'abonnement passe de 57,48 à 77,08 €.

Soit une inflation galopante pour tous ceux qui ne sont pas chauffés à l'électricité. Et pour ceux qui le sont aussi, d'ailleurs : l'EJP domestique et le Tempo grimpent aussi. Seuls les gros consommateurs ont droit à une baisse sensible, le prix des abonnements de 36 kVA diminuant de 30%. La facture est donc à la hausse pour 78 % des ménages selon les calculs de la Commission de régulation de l'énergie, qui souligne que les tarifs bleus de petites puissances connaissent des augmentations d'autant plus élevées que la consommation du site est faible. La nouvelle politique tarifaire d'EDF pousse donc à la consommation, en totale contradiction avec le Grenelle de l'environnement et ses objectifs de réduction de la facture énergétique.

L'abonnement de 3 kVA subit une hausse de 170%

Il est des découvertes géniales comme la roue, la cellule solaire photovoltaïque, la clef USB ou le baba au rhum. Mais l'esprit humain est aussi capable d'inventions d'une rare perversité tels la mine antipersonnel, Star Academy, les stock-options et le lampadaire-boule.



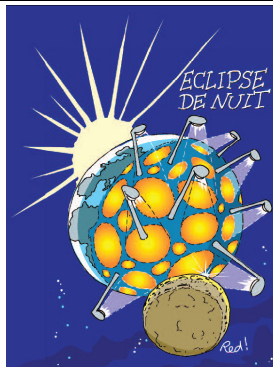
Oui, j'affirme que derrière le banal et rondouillard lampadaire-boule se cache en réalité une des plaies de l'humanité ! Examinons de près, si vous le voulez bien, un de ces lumignons, de l'espèce commune *lumen globulis*. De bas en haut on observe

une tige filiforme de quelques mètres surmontée d'un support de lampe et enfin, recouvrant la lampe elle-même, une boule translucide, le plus souvent orientée vers le ciel. Une observation fonctionnelle attentive conduit donc aux étonnantes conclusions suivantes : le support de lampe crée de l'ombre là où il conviendrait d'éclairer, le globe absorbe un maximum de lumière au lieu de la transmettre, et l'ensemble éclaire les étoiles et non le sol. Sans compter que la tige elle-même constitue sur le chemin du myope, de l'astigmate ou du distrait – je cumule les trois – un redoutable obstacle. Le lampadaire-boule vit le plus souvent dans les endroits déjà suffisamment éclairés : sa fonction semble donc essentiellement esthétique, ce qui nous laisse, vous en conviendrez, assez peu d'espoir quant au jugement de nos descendants sur la pertinence de notre mobilier urbain. Son biotope naturel est la place principale devant la mairie, les zones d'activités artisanales et surtout les lotissements périurbains. Le régime alimentaire du lampadaire-boule est particulièrement énergivore, avec un rendement totalement déplorable : 75 % de pertes à la production d'électricité, 5 à 10% de rendement lumineux, 60 à 80% de pertes dans le luminaire : l'énergie utile restituée par le lampadaire-boule ne représente donc qu'un à trois millièmes de l'énergie primaire nécessaire à son fonctionnement ! Bien qu'a priori immobile, le lampadaire-boule semble extrêmement contagieux : pas un village qui n'en possède quelques exemplaires, et il existe sans doute dans notre pays quelques millions de ces globuleux parasites. Cependant, le mode de reproduction du lampadaire-boule reste peu étudié : peu coûteux à l'achat, il semble surtout proliférer par routine administrative, fruit de l'habitude et des compressions budgétaires. Face à cette invasion, il est urgent d'éradiquer définitivement ce ridicule et dangereux nuisible, parfait symbole de notre civilisation du gaspillage énergétique. Vous l'avez compris : la menace est sournoise, mais bien réelle. J'en appelle donc à la constitution d'une Association des Faucheurs Volontaires de Lampadaires-Boules dont la haute mission civilisatrice sera d'éradiquer ce rayonnant symbole de la bêtise humaine, à l'exception de deux ou trois exemplaires pour l'étonnement des générations futures : « Oh, vraiment Papy, vous vous éclairiez avec ça ? »

■ Thierry Salomon, La maison écologique n°35
Co-auteur de La maison des Inégawatts et de Fraicheur sans clim

<http://www.lamaisonecologique.com>
Tél. : 02 99 37 06 96 Rédaction : 02 99 37 06 97

Bulletin de Serre Vivante n°32



■ illuminations de Noël, halte au gaspillage électrique

La multiplication des illuminations de Noël, à l'approche des fêtes de fin d'année, entraîne chaque année un gaspillage énergétique considérable. Ce scintillement embrase nos villes et campagnes à tel point que cette course au chatoiement généralisé réussit le tour de force d'éteindre la nuit !

Et la lumière fut...

Chaque année, nous assistons à une explosion de lumières artificielles dont les conséquences climatiques et énergétiques sont incontestables. Par mimétisme ou concurrence, le recours à ces illuminations intervient de plus en plus tôt dans l'année, éclairant les zones et rues commerciales dès les premiers jours de novembre ! Pire, certaines illuminations restent allumées 24h/24h, sept jours sur sept, quatre mois durant ! Il ne s'agit pas d'arrêter les festivités en période de Noël mais cet excès revêt un caractère symptomatique d'une société de surabondance et de gaspillage. Ces illuminations sont aux décorations de Noël ce que les 4x4 sont à l'automobile, une façon de briller en société mais qui débouche sur une éclipse partielle de notre lucidité écologique.

Climat : Briller de mille feux !

Ces illuminations sont d'autant plus malvenues qu'elles interviennent à une époque de forte consommation électrique. Or, durant ces pics de consommation électriques, la France, bien que dotée d'une surcapacité chronique d'électricité nucléaire, ne peut répondre à la demande qu'en recourant aux vieilles centrales thermiques, charbon et pétrole notamment. Une fois encore, nous ne pouvons que constater la césure existante entre les grands discours sur le civisme écologique et une réalité moins radieuse...Chaque kilowattheure supplémentaire consommé pour l'éclairage, en période de forte demande électrique, aurait un bilan carbone frôlant les 600 à 700 grammes de CO₂/kWh ! Le nucléaire, alpha et oméga de la politique énergétique française, n'a pas la flexibilité lui permettant de suivre une demande en dents de scie. Ces illuminations de Noël génèrent un effet « boule de neige » du plus mauvais effet puisqu'elles interviennent, par définition, en période hivernale ET en période nocturne. Or, c'est précisément entre 18 h et 21 h que la demande électrique atteint un pic avoisinant les 80 000 à 90 000 mégawattheures de puissance appelée. En exacerbant cette demande à un moment particulièrement mal venu, ces illuminations forcent la France à se doter de nouvelles capacités de production électrique inutiles 99 % du temps ! Pire, ces quelques pics de consommation nécessitent un réseau surdimensionné de pylônes supportant des lignes à très haute tension permettant le transport de l'électricité ; un impact durable sur les paysages et sur la santé des riverains pour une utilisation tout à fait épisodique

Maîtriser l'énergie : Une idée lumineuse...

Prestige et grandiloquence amènent un certain nombre de collectivités locales et de grandes chaînes de magasins à généraliser des décorations lumineuses qui ont un coût financier non négligeable. Durant l'hiver 2007, certaines villes ont investi plus d'un million d'euros pour animer leurs rues, soit l'équivalent de 25€ par administré dans certaines communes ! Ces investissements somptuaires laissent songeurs en période de vaches maigres budgétaires. Ce gaspillage électrique est un signal négatif et extrêmement voyant envoyé à toutes celles et ceux qui n'attendent qu'un geste pour justifier leur inaction.



Le 24 octobre 2009, 1^{er} « Jour de la Nuit »

Cet évènement national avait pour objectif d'attirer l'attention du grand public sur les conséquences de la pollution lumineuse tout en renouant un lien avec la nuit. A l'occasion du Jour de la Nuit, de nombreuses activités furent proposées au public partout en France (sorties nature, astronomiques, balades nocturnes etc.) et de nombreuses villes éteignirent symboliquement une partie de leur éclairage public. Ce fut le cas à Dole. Le club Astronomie de la MJC tenta même d'installer un observatoire sur le parvis de la médiathèque ! La pollution lumineuse est une nuisance provoquée par la multiplication des points lumineux, éclairage des villes, néons, panneaux publicitaires : en 10 ans, leur nombre a augmenté de 30% et s'élève aujourd'hui à 8,7 millions de points. En agissant sur le nombre de points lumineux, l'intensité ou la durée d'éclairage, les collectivités locales et les habitants peuvent réduire le coût énergétique engendré par trop d'éclairage, à quelques semaines du sommet de l'ONU sur le climat à Copenhague.

Des p'tits trous, des p'tits trous, encore des p'tits trous...

Le Grand Dole envisage-t-il sérieusement de soutenir un projet de golf à 18 trous, couplé avec un complexe hôtelier, sur un site autre que celui de Parcey ? Un aménagement immobilier conséquent n'est en effet pas possible sur ce site, zone naturelle sensible, dont il est le gestionnaire. S'il y a bien un sport où celui qui le pratique apprécie le rapport à la nature, c'est bien le golf. Un parcours, c'est beau à l'œil, c'est un îlot de verdure, de tranquillité. Un golf, c'est un bol d'air et une promenade assurée quel que soit le niveau du joueur. Pourtant, en matière d'urbanisme et d'écologie, le golf fait polémique. Il faut dire qu'il arrive en 4^{ème} position des sports ayant le plus fort impact environnemental, après le ski, les sports motorisés et le tir ... Construire un golf, c'est 40 hectares affectés à la plantation de gazon intensif. Le double si, comme en Suisse, on veut prévoir une surface ayant une fonction écologique compensatoire. Il faut en complément de nombreuses mains vertes, énormément d'eau et de fertilisants, pesticides, herbicides, fongicides et autres produits mortifères ... L'Agref- ass. française des gestionnaires de golf - avait évalué en 2005 les besoins en eau à 3176 m³/hectare et par an. Tandis qu'un rapport bien plus sévère du Sénat les chiffrait en 2003 à 3800 m³. Soit la consommation moyenne de 3 à 4000 habitants ! Beaucoup, pour divertir les quelques centaines de membres d'un seul club. Les promoteurs du golf affirment généralement, contre l'évidence, que le bilan écologique plaide en leur faveur, prétendant que la flore et la faune seraient gagnantes. Un tel gain pourrait effectivement se concevoir en cas d'aménagement dans une zone pauvre en éléments naturels, en réhabilitation d'une zone de friches industrielles périurbaines par exemple. Mais généralement on choisit des sites naturels remarquables, où « créer de la nature », c'est comme amener du sable dans le désert ! Ces sites sont le plus souvent voués entièrement à la nature et à l'agriculture, activités contribuant directement à notre qualité de vie. Ce qui n'est pas toujours le cas des 550 terrains de golf en France... A entendre les promoteurs du golf, ce serait un nouvel Eldorado... Mais rares sont les golfs rentables. Il faudrait 200.000 habitants à moins de 30 minutes pour qu'un golf puisse être rentable, 30.000 parcours/an (500 golfeurs par week-end ?) ! Ces conditions n'ont aucune chance d'être satisfaites ici. Pourquoi dès lors vouloir promouvoir la pratique de ce sport auprès des scolaires ? Celle-ci restera réservée à une petite minorité, praticable quelques mois dans l'année seulement, même si elle mobilise de manière conséquente les deniers publics, scandalisant beaucoup de contribuables. Il y a tellement d'autres priorités à satisfaire dans nos communes ! La couverture du grand bassin du parc Isis de Dole permettrait l'extension de son usage au-delà de la période estivale. S'il s'agit de développement touristique, imaginons alors un tourisme rustique, par un développement des sentiers balisés de randonnée, de promenade, d'aires de jeux, de pique-nique, refuges, gîtes,... par un développement qui préserve le caractère familial du territoire et profite ainsi directement à ses habitants. **Aujourd'hui, chez nous, une exploitation agricole de proximité a plus de sens qu'un terrain de golf - 9 champs valent mieux que 18 trous !**

■ Pascal Blain, président Serre Vivante



■ Besançon : des plantes et bactéries pour dépolluer

En utilisant plantes et bactéries pour dépolluer les sols (métaux lourds et hydrocarbures), l'air, l'eau (nappe et ruissellements), et les écosystèmes (plantes invasives) d'une ancienne zone industrielle, Besançon a fait le choix du 100% durable et de l'éco-responsable.

Une première en France.

Le site des Prés-de-Vaux est une ancienne zone industrielle, polluée et inondable, située dans une courbe du Doubs, face à la citadelle de Vauban. La Ville de Besançon souhaite réhabiliter la zone qui accueillera une promenade, une centaine de logements sociaux, un axe de circulation douce le long du Doubs, la SMAC (Salle des musiques actuelles), un site culturel, un Port fluvial etc. Calendrier prévisionnel : Début des travaux début 2010 - Livraison des premiers équipements 2013 - Fin des travaux horizon 2018



■ DES NOUVELLES DU GRENELLE

Parmi les engagements du Grenelle figurait la création de 3 nouveaux parcs naturels nationaux qui viendront s'ajouter à la liste des 9 parcs nationaux existants : Vanoise, Port-Cros, Pyrénées, Cévennes, Ecrins, Mercantour, Guadeloupe, La Réunion et Guyane

Le Parc national des Calanques est en route !

La création du Parc national des Calanques devrait aboutir d'ici début 2011. Il sera structuré, comme les autres, en deux secteurs à la réglementation distincte : la « zone de protection » (ou « cœur » du parc) à la réglementation stricte de protection de la nature et la « zone périphérique » (ou « zone d'adhésion ») où les communes sont partenaires du développement durable du parc. Ce sera le premier Parc national péri-urbain à la fois terrestre et maritime d'Europe et le troisième au monde après ceux du Cap (Afrique du Sud) et de Sydney (Australie). Le massif des Calanques constitue un ensemble de 5.500 hectares et le parc s'étendra sur les communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Marseille et Roquefort-la-Bédoule.



Un parc national en plaine, entre Champagne et Bourgogne

Il n'existait aucun parc national en plaine. Le parc national de forêt feuillue, verra le jour - à priori d'ici 2012 - dans la forêt d'Arc-en-Barrois/Châtillon-sur-Seine, 80.000 ha (48 communes en Haute-Marne et Côte d'Or) et est porté par les élus locaux, après une phase de consultations. Un groupement d'intérêt public (GIP) sera créé. Coordonné par le préfet de Haute-Marne, il aura pour mission de délimiter la zone protégée, de définir la régulation des activités forestières, 1^{ère} ressource pour ce territoire où se trouve la plus grande gare bois de France (à Châtillon-sur-Seine).

Et un parc national « zone humide » dans la vallée du Doubs ?

Les procédures d'identification d'un territoire sont lancées. Et pourquoi ne porter avec force la candidature de la vallée du Doubs ? Notre région ne manque certainement pas d'atouts naturels à faire valoir, même si nos élus locaux les mésestiment trop souvent ... Les attermoissements autour du projet de renaturation de la confluence Doubs/Loue, ou le spectre de nouvelles extractions au cœur de la zone Natura 2000 du Massif de la Serre, en sont hélas la bien triste illustration... Les retombées d'un tel classement de notre territoire seraient pourtant considérables !

Copinage ...



128 pages au format 27 x 21 cm
Prix : 29 €

instants félins... Après le lynx boréal et le chat forestier, Patrice Raydelet nous invite à partager l'intimité du troisième félin présent en France : le chat domestique. Instants félins est le fruit de plus de 15 ans de recherche photographique consacrée à notre petit fauve domestique. Le photographe est allé à la rencontre de tous ces chats que nous croisons quotidiennement à la maison, chez le voisin, dans les villes, les villages, les fermes, les ports, les cimetières...

Chacun des huit chapitres thématiques est une invitation à la découverte photographique du peuple chat. Près de 300 photos, somptueuses et insolites, magnifient l'identité féline de l'animal. L'auteur propose également les conditions d'une cohabitation harmonieuse entre l'homme et le chat.

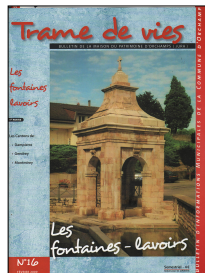
L'auteur reversera 1€ par livre vendu à la Confédération nationale des SPA.

Cheyra Éditions - 468, rue du Penu 39570 Cesancey

■ PATRIMOINE

■ La Maison du Patrimoine d'Orchamps.

Georges Curie reprend le flambeau allumé par André Gagneux à la tête de « La Maison du Patrimoine ». A plusieurs, nous ne laisserons pas de répit au patrimoine du nord-jura.



Nous saluons également le dernier "Trame de vies". Au sommaire, la 1^{ère} partie d'un épais dossier sur les fontaines-lavoirs des cantons de Dampierre-Gendrey et Montmirey, tout en couleurs. Pour continuer sur le thème de l'eau un reportage aux bords des bassins des lavandières fait revivre ce dur moment des jours de lessive. L'ex RN 73 sous l'ancien régime avec des plans couleurs de toute beauté. Le bulletin, vendu 4€, est gratuit pour les adhérents. Le prochain numéro traitera des verrières de l'abbaye d'Acey et d'Hortense Fiquet, modèle et future femme de Cézanne native de Saligney. Une sortie « sur la route du fer » en Haute Saône s'est déroulée cet automne.

En savoir + : Maison du Patrimoine, 6 rue de l'église 39700 Orchamps – Tél. 03 84 81 07 82
<http://pagesperso-orange.fr/patrimoine.orchamps-dampierre/>



Le Musée d'Archéologie du Jura, en résidence au Musée des Beaux-Arts de Lons-le-Saunier, propose jusqu'au 17 janvier une exposition réalisée par le Centre Européen de Recherches Préhistoriques de Vallon Pont d'Arc et enrichie par la présentation de sites jurassiens contemporains des gisements ardéchois. La grotte Grappin à Arlay, celles de Blois-sur-Seille, de Conliège ou de Bornay montrent que les hommes de Néanderthal et de Cro-Magnon se sont succédés et ont laissé leurs empreintes.

Des animations pour tous ...

Au programme : démonstrations pour les scolaires - taille de silex, pré-allumage d'un feu, etc - visites guidées le dimanche ou couplées à un atelier pour enfants (rens. : 03.84.47.64.30), ateliers proposés par le Centre Jurassien du Patrimoine aux scolaires à partir de 5 ans («une roche fabuleuse: le silex», «galet gravé», «gravure préhistorique», «peinture pariétale», «parfait nécessaire du petit artiste préhistorique»), un diaporama sur les peintures de la grotte Chauvet...

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 18h, Samedi, dimanche et jours fériés de 14h à 17h

Adultes : 2 € Gratuit pour les -18 ans, chômeurs et handicapés, gratuité pour tous le mercredi et le 1^{er} dimanche de chaque mois. **Jusqu'au 17 janvier.**

■ Quand Cro-Magnon vivait à Amange

Il y a 28 000 ans, vivait sans doute au pied de la Serre, à l'abri d'une grotte située à proximité d'une rivière, une communauté humaine ...



Du 20 juillet au 8 août 2009, un sondage archéologique était mené à la grotte des Gorges à Amange sous la direction de Serge David, docteur d'État en préhistoire. Un premier chantier s'était déroulé durant l'été 2008. Ces fouilles s'inscrivent dans le projet collectif de recherche « Gestion des matières premières et implantation humaine autour du Massif de la Serre » mené par Luc Jaccottey et Anabelle Milleville. La présence d'un mur maçonné, construit par des chasseurs il y a une vingtaine d'années pour bloquer le passage des chiens, interdisait l'accès au gisement, même si des spéléologues dolois avaient aménagé une ouverture et installé une porte métallique. La cavité est profonde de 12 m environ dans les premiers mètres après l'entrée. Au-delà, le comblement par les sédiments et les difficultés d'accès qui en résultent rendent les mesures délicates. La grotte s'ouvre sur l'extérieur par un porche large de 6 mètres, dont la hauteur à l'entrée n'atteint même pas 1 m aujourd'hui mais devait à l'origine dépasser plusieurs mètres.

Datation au carbone 14 ...

Les mesures par le radiocarbone obtenues en 2009 donnent des dates comprises entre 28 000 et 30 000 avant le présent. Il s'agit donc de Paléolithique supérieur ancien, bien antérieur au Magdalénien (fin de la dernière glaciation de l'ère quaternaire – 14000 ans environ) envisagé suite au sondage de 2008. En outre, une troisième couche archéologique a été fouillée cette année (niveau 3). Elle contient des restes de faune, notamment mammouth et ours, et une industrie peut-être aurignacienne. La faune et la microfaune - petits rongeurs et autres petits animaux - permettent une approche très intéressante du paléo environnement. Parmi les ossements d'animaux mis à jour en 2008 dans le niveau 1, le renne représentait 62% des 47 restes identifiables. Dans le niveau 2, le bison était l'animal le plus abondant. Les scientifiques ont également identifié le rhinocéros laineux, des carnivores comme le renard roux et l'ours des cavernes, des oiseaux (Lagopède alpin et Tétralyre). La faune du niveau 1 traduit un environnement froid et pourrait indiquer un paysage de toundra. Les micromammifères comprennent des espèces susceptibles de supporter une ambiance glaciaire. C'est le cas du Campagnol des hauteurs, du Campagnol économe, du Campagnol des Alpes, du Lemming brun, du Lemming à collier, du Grand Hamster, du Lièvre variable et du Pika (Lièvre siffleur). D'autres espèces, comme par exemple la Belette et l'Hermine, ne sont pas typiquement des espèces de milieux froids, mais peuvent supporter des conditions climatiques rigoureuses, leur domaine actuel atteignant ou dépassant le Cercle polaire et l'Oural. Il y a 28 000 ans, la Serre ressemblait probablement d'avantage à la Sibérie qu'à la Côte d'Azur ! Le climat semble moins froid dans le niveau 2 : il y a 30 000 ans, le milieu pourrait être une steppe parcourue par des troupeaux de bisons.

Dent de bison



Un site lié à la chasse ?

Le petit nombre d'outils en pierre et en os découverts lors du sondage de 2008, laisse à penser à un site lié à la chasse. Cependant la fouille n'a fait qu'effleurer le gisement à proximité de l'entrée et dans sa partie nord. Or on sait que, sous climat rigoureux, les habitats se situent plus souvent à l'intérieur du karst que sous le porche. C'est le cas des grottes de Farincourt, de Rigney et d'Arlay. Il est donc possible que les sondages de la grotte des Gorges aient touché la partie marginale d'un habitat situé plus en profondeur. Cette hypothèse devra encore être vérifiée. Les très rares outils en pierre retrouvés semblent montrer l'utilisation de ressources proches du site (Serre, forêt de Chaux, ...), mais également celles des sédiments oligocènes de Haute-Saône. Une troisième campagne de fouilles en 2010 viendra sans doute compléter les précieuses informations acquises.



Mercredi 13 janvier 2010 à 18h30, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Dole propose une conférence de M. Serge David sur « La grotte des Gorges à Amange »

1509...

Les Dolois reconstruisent avec ferveur leur ville et posent la première pierre de la Collégiale...

Un jeune philosophe de 23 ans, Henri Corneille Agrippa de Nettesheim, émule de Marsile Ficin et de Pic de la Mirandole, entre en fonction à l'Université de Dole où il prononce un inoubliable éloge des femmes à l'adresse de Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne. Populaire et scandaleux, il enseigne la Kabbale. Dénoncé comme "hérétique hébraïsant" par un cordelier retors il doit fuir la ville en mettant à l'abri le manuscrit du traité de magie qu'il vient de rédiger : "De Occulta Philosophia". C'est dans sa lecture qu'Albrecht Dürer va puiser la matière et l'esprit de sa gravure la plus connue, "Melencolia 1". Agrippa, est injustement oublié ou diabolisé par la postérité ; Philippe Thiéfaïne, en retraçant cette séquence brève mais intense de son séjour à Dole, entend lui restituer sa place dans l'histoire des idées et lui rendre hommage. À partir de la riche correspondance du jeune philosophe, il nous livre un aperçu inattendu sur la vie doloise dans les premières années du XVI^e siècle. ... **Philippe Thiéfaïne dédicacera "Anima Mundi ou Agrippa à Dole"**

le 14 Novembre 2009

à la librairie Passerelle, de 14 h à 19 h

Préface de D. Ducout, Postface de J. Theurot

Jurassique...Jura

...la filiation entre le massif jurassien et l'histoire de la géologie est évidente. C'est avant tout l'histoire d'une relation entre des géologues et un territoire qu'ils n'ont cessé de questionner.

Nous sommes en 1888, à Cambridge, ville des États-Unis réputée pour son Harvard Collège et son musée de zoologie. Le Jurassien Jules Marcou (1824-1898), qui y enseigne la géologie avec le Suisse Louis Agassiz (1807-1873), rédige une note sur les géologues du Jura. La géologie jurassienne trouve ainsi son premier historien. L'aventure de la géologie jurassienne est un échange passionné entre scientifiques des deux versants du massif. Pour preuve, en 1845, un douanier des Verrières découvre des livres de géologie dans la malle du jeune Marcou : il le dispense de la taxe, "trop heureux d'aider la science à se propager!". Ce n'est pas un hasard si l'ensemble des calcaires de l'Arc jurassien ont donné leur nom à une période de l'ère secondaire (-199,6 et 145,5 millions d'années): le Jurassique. Alexander von Humboldt avait proposé en 1784 le terme de "calcaires du Jura" pour désigner cette série à dominante calcaire. En 1829, Alexandre Brongniart (1770-1847) érige cet ensemble en système, sous le nom de Jurassique. Ainsi, pour les géologues, le massif n'est plus divisé par une frontière...

La suite dans l'ouvrage + DVD édité en 2007 à l'occasion du projet Interreg IIIA « Sur les pistes des dinosaures jurassiques du massif du Jura ».

En vente au CJP

5 Rue Georges Trouillot
39000 Lons-le-Saunier
Tél.: 03.84.47.43.37

Mél: cjp.39@orange.fr



■ LES DINOSAURES JURASSIENS FONT ENCORE PARLER D'EUX

■ Jean-Claude Lambert,
Président du Centre Jurassien du Patrimoine



Il y a 150 millions d'années le massif du Jura était bien différent de celui que nous connaissons..., il y avait là des plages et des lagunes. Au bord d'une mer peu profonde, des troupeaux de dinosaures circulaient. Ils nous ont légué leurs traces dans la boue recouverte de sédiments, elles se sont fossilisées. Au printemps 2009, Patrice et Marie-Hélène Marcaux, membres de la Société naturaliste d'Oyonnax repèrent des empreintes sur la commune de Plagne, dans l'Ain.

De multiples traces de dinosaures ont été repérées. Cette découverte est « colossale » selon les deux paléontologues lyonnais Jean-Michel Mazin (CNRS) et Pierre Hantzpergue, (Université Lyon I), qui travaillent sur le site. Ce lieu a incontestablement été fréquenté par de nombreux sauropodes à savoir des dinosaures, grands herbivores à longs cous et longues queues, cousins des diplodocus. Nous serions en présence du site le plus important d'Europe. La dimension des empreintes et la longueur prévisible des pistes en font un site exceptionnel au niveau mondial. Vu la taille des empreintes (1,20 à 1,45 m de long), les spécialistes évaluent le poids des dinosaures entre 30 et 40 tonnes. Et pourtant, jusqu'à la fin des années 80, « on » pensait que la région avait toujours été recouverte par l'océan. Jusqu'au jour où Christian Meyer, directeur du muséum d'histoire naturelle de Bâle, mettait au jour des empreintes côté Suisse. La thèse officielle s'effritait. Et depuis de nouvelles découvertes sont venues compléter le « paysage ».

Pourquoi retrouve-t-on des traces de sauropodes dans le Jura?

A l'époque, avant la formation des Alpes, un océan recouvrait presque toute la France. Seuls le Massif central, le Massif Armoricain, les Ardennes émergeaient. On peut imaginer le Jura comme une région avec des îles, des lagons avec des variations de niveau, ces animaux vivaient là. Ils étaient sans doute très nombreux et ont vécu sur une période de plus d'une centaine de millions d'années. Les plus anciens remontant à 210 millions, les plus récents à 65 millions. Leur disparition suscite encore de nombreuses hypothèses...

Les autres découvertes sur l'arc jurassien

Les paléontologues ont retrouvé depuis plusieurs années les mêmes variétés de pas qui ont marqué le sol jurassien à Chevenez et Courtedoux (proche de Porrentruy) en Suisse en 2002 sur le chantier de l'autoroute la « transjurane », jusqu'à Belleydoux et Plagne (2009) dans l'Ain en passant par Coisia (2004) et Loulle (2006), proche de Champagnole. Les traces découvertes sur cet arc jurassien, permettent de penser que les dinosaures évoluaient dans un paysage de lagunes et de marécages, dans un climat tropical, proche de ce-

lui des actuelles îles Bahamas. A Coisia les empreintes de dinosaures remonteraient à 140 millions d'années. Les sauropodes ont des pieds massifs, qui forment des empreintes circulaires, un peu comme celles des éléphants. Plages ou lagunes occupaient sans doute les prés, falaises et forêts actuels... Curieusement, les empreintes se situent sur une paroi verticale. Le mouvement des plaques a en effet entraîné un plissement de terrain il y a 20 millions d'années. L'accès au site n'est pas aménagé. Il se trouve en bordure de route et peut donc présenter un danger pour les piétons.



À Loulle en 2006, le site a été mis au jour dans une ancienne carrière à ciel ouvert nichée dans une forêt. Les empreintes, nombreuses, souvent enchevêtrées, de tailles différentes laissent à penser qu'un nombre important de dinosaures a piétiné les lieux dont les plus grands auraient pu mesurer plus de 25 m et peser de 30 à 35 tonnes. Visite possible avec panneau d'interprétation. À Belleydoux, c'est un gisement modeste mais qui a passionné les amateurs en 2008. Une découverte confirmée par Pierre Hantzpergue, professeur en géologie : il s'agit bien d'empreintes de pieds et de mains de sauropodes. Elles pourraient être vieilles de 145 millions d'années. Cette découverte n'a pas été suivie de travaux de recherches plus approfondis mais confirme la présence de ces reptiles géants sur tout l'arc jurassien.

Valoriser ces vestiges pour le public ?

Suite à la découverte de Coisia et de Loulle, le Conseil général du Jura s'est lancé dans la valorisation de ces sites avec l'espoir de faire du secteur un lieu de visite touristique. Avec les nouvelles découvertes dans l'Ain proche, un Jurassique Park verrait-il le jour ?

LES RENDEZ-VOUS LOCAUX DE COLETTE PENNEÇOT POUR VOTRE AGENDA . . .



Mercredi 13 janvier 2010, Musée des Beaux-Arts de Dole : La grotte des Gorges à Amange, conférence de Serge DAVID, 18h30

Visites d'entreprises Comtoises - Saison 2009-2010

Avec l'Assoc pour la Découverte des Entreprises et du Patrimoine Industriel Comtois

- ✓ Circuit n°2 : jeudi 19 nov. : La 3D appliquée au patrimoine et à l'industrie
- ✓ Circuit n°3 : jeudi 18 mars : Véhicules et mobilités de demain (40 €)
- ✓ Circuit n°4 : jeudi 17 juin : La truite dans tous ses états

Départ de Besançon (parking Battant) à 8H30 retour vers 18H30

Tarif : 35 € par personne et par circuit (déjeuner compris avec boisson)

Informations/réservations : CDT / Loisirs Accueil Doubs Tél. : 03 81 21 29 78

FOYER RURAL D'AUTHUME

• **salon vin et chocolat** Samedi 14 novembre après midi et dimanche 15 toute la journée, salle des fêtes en collaboration avec la mairie

• **Chickadee**, Samedi 21 novembre à 20h30, salle des fêtes : spectacle musical et théâtral. tarif adulte 8 € tarif enfant 3 €

• **Sortie la fête des lumières** à Lyon, Samedi 5 décembre

Contact : Estelle Husmann, Présidente du Foyer Rural



Le CRIC nous invite !

Dimanche 15 novembre à 16h 30, c'est l'Assemblée générale du CRIC à la salle des fêtes de Montmirey-la-ville

Dimanche 22 novembre, concert à l'Eglise de Montmirey-le-Château avec le groupe MUSICA (Ensemble à Cordes). Au programme : Corelli, Mozart, Vivaldi, Britten, ...

organisé par l'association Musicalement Votre, avec le soutien du CRIC

Médiathèque Jura Nord

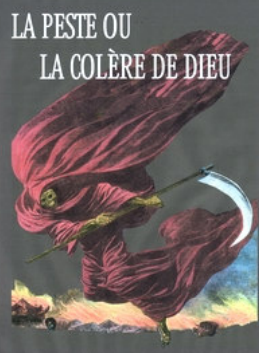
Philippe Ségur, auteur remarqué lors de la rentrée littéraire 2008 pour son roman « Vacances au pays perdu », mêlant comme à son habitude humour et critique de notre société sera à Gendrey le **mercredi 18 novembre**. Gratuit sans inscription

Exposition sur le chocolat du 20 novembre au 23 décembre à la médiathèque de Gendrey. Conférence-dégustation-vente menée par la chocolaterie le Criollo de Besançon le mardi 15 décembre à 20h30 à Gendrey. Tout pour découvrir, comprendre et apprécier ce chocolat dont nous ne pouvons nous passer... Gratuit sans inscription.

Atelier conte : Un mercredi par mois, un atelier conte avec Mylène Jaccottey, est proposé aux enfants à partir de 3 ans, avec deux séances : l'une à la Médiathèque de Dampierre à 10h et l'autre à la Médiathèque de Gendrey à 16h. Dates prévues : mercredis 18 novembre, 9 décembre, 6 janvier, 3 février. Atelier gratuit, inscriptions dans les médiathèques du réseau Jura Nord, 03.84.81.08.88 ou mediatheques@jura-nord.com.

Les Amis de la Nature

- Samedi 5 décembre : AG de l'association salle Edgar Faure à 16h
- Dimanche 13 Décembre : visite guidée de Lons le Saunier (Annie : 03 84 82 12 64)
- Dimanche 17 Janvier : vidéo, le Tadjikistan, 15h-27 rue de la Sous préfecture
- Week end 23-24 janvier : sortie ski de fond et raquettes dans le Ht Jura (chalet AN des adrets) - Christiane : 03 84 82 58 81
- Dimanche 31 janvier : Randonnée autour du Mt Guérin - départ 13H place Grévy - (Gerard et Claude Bonnetty : 03 84 82 61 92)



Les Amis de Pasteur ont choisi de saluer le 500^{ème} anniversaire de la collégiale, réouverte après de longs travaux, par une **exposition liée à la peste**, fléau redoutable depuis des temps anciens et particulièrement actif du XV^e au XIX^e. L'expo accueille des instruments chirurgicaux et liturgiques tout à fait spécifiques à ces pandémies. Jacky Theurot apporte de précieuses informations d'archives sur les récurrences de la peste dans notre région, Emmanuel Marine, conser vateur de la Médiathèque permet d'exposer des ouvrages rares se rapportant au sujet, tandis qu'un Saint Roch s'élevait d'une paroisse voisine pour rejoindre la Maison natale de Pasteur. **jusqu'au 27 décembre**



UNIVERSITE OUVERTE

Salle Edgar Faure, Hôtel de Ville - de 18h à 20h

• **Eaux vives et eaux dormantes dans le comté de Bourgogne au Moyen Âge** **lundi 16, 23, 30 novembre et 7 décembre 2009**, Pierre GRESSER, Professeur émérite, Université de Franche-Comté

Les mardis scientifiques lycée J. Prévert,

Place Barberousse, Salle de conférence - 18h30 à 20h30

• **La vie des abeilles** **mardi 23 février 2010**, Jean-Yves CRETIN, Assistant honoraire, Université de Franche-Comté

• **Biomasse** **mardi 23 mars 2010**, M. CUSINATO et M. FRASEA, Chefs de projet, Solvay-DALKIA

• **Énergie solaire, thermique et photovoltaïque** **mardi 30 mars 2010**, Jean-Pierre BRESSON, Chargé de formation

Les mercredis de l'UO salle E. Faure, Hôtel de Ville, 18h à 20h

• **Gérer son capital santé repose sur des connaissances scientifiques** **mercredi 18 novembre 2009**, Yves QUERE, Physicien, Académie des Sciences, co-fondateur de La main à la pâte avec Georges Charpak

• **Pourquoi les vaches sont devenues folles ?** **mercredi 25 novembre 2009**, Maxime SCHWARTZ, Directeur Général honoraire, Institut Pasteur, Paris

• **La santé dans notre assiette : de l'éducation à l'équilibre alimentaire et à l'hygiène de vie** **mercredi 9 décembre 2009**, Catherine LES-TRADET, Médecin, Endocrinologie, Diabétologie, CH Louis Pasteur, Dole

• **La châtellenie de Montmirey entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle** - **jeudi 17 décembre 2009**, Jacky THEUROT
Salle communale de Montmirey-la-Ville - 20h30 à 22h30

• **Le prieuré de Jouhe, de Baume à Cluny, la confrérie de Notre-Dame de Mont-Roland des origines au début du XVI^e siècle** **lundi 1er février 2010**, Jacky THEUROT, Professeur émérite, Université de Franche-Comté
Salle communale de Jouhe - 20h30 à 22h30

Rokia Traoré



La Commanderie

Musiques du monde Vendredi 20 novembre à 20 h 30



Rokia Traoré s'est d'abord fait connaître au Mali, où elle naît 1974; avant de s'imposer en France puis en Europe. Sa musique belle, dépouillée, hypnotique fait mouche. Tchamantché en 2008, à la fois folk, rock tout en restant fondamentalement africain obtient la victoire de la musique catégorie musique du monde.

Soirée organisée avec la plate-forme d'associations de solidarité de Dole dans le cadre des Rencontres de la Semaine de la Solidarité Internationale, organisées les 20 et 21 novembre 2009

De 8 à 28 € Réservation : Point info spectacles 03 63 36 7000



Écologique Cité : EXPOSITION présente jusqu'au 18 décembre sous forme de dessins, documentaires et images, des expériences à Fribourg, Malmö, Copenhague, Kalundborg... 2 rue de Pontarlier, Besançon. L/V : 10h30-12h30 et 14h30-18h30 et samedi : 14h-18h

Photovoltaïque et Architecture : RENCONTRE-DÉBAT

Jeudi 19 novembre à 19h00 Avec Angela Saadé, de l'ass HESPUL, (27e rencontres des approches de la qualité architecturale et environnementale)



Compagnie de Théâtre

Samedi 5 décembre 19H30 - CABARET-SPECTACLE à partir de 12 ans, **Regard en Coulisse** - Théâtre, humour et musique (salle des fêtes de Salans)

Samedi 12 décembre 14H - Contes Mandarines - conte théâtralisé et marionnettes de mandarines, tout public à partir de 2 ans (salle des fêtes d'Orchamps)

Samedi 19 décembre 16H : Monde ou la Folle Histoire de la Danse des Mains - conte théâtralisé et marionnettes de mains, à partir de 6 ans (salle des fêtes de Salans)

Samedi 23 janvier 14H + THÉ DANSANT - LA CRÈCHE FRANC-COMTOISE à partir de 12 ans + Hippolyte Corigliano - accordéon (salle des fêtes de Salans)

Vendredi 19 mars 20H30 - à partir de 12 ans - 8€ - 5€ - 3€ Tous dans le Même Caddie - Théâtre, mime et marionnettes sur le thème de la consommation (salle des fêtes de Salans).

Renseignements : Katia Berman au 03 84 81 36 77 ou par mail à asoscarotte@yahoo.fr

POUR QUE VIVE SERRE VIVANTE... JE SOUTIENS !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

☞ découpez (ou recopiez) et renvoyez à : **SERRE VIVANTE, 39290 MENOTEY**

☐ **J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2010**

☐ **Je fais un don de ___ € (66% déductibles de mes impôts !)**

Nom

Prénom

Adresse

☎ Adresse électronique @